

WELT

L'avenir en question

Les responsabilités que nous devons assumer à l'encontre des prochaines générations.

Couverture d'assurance

Conditions d'exercice appropriées pour les assureurs et les assurés.

Compétences

Comment l'apprentissage tout au long de la vie renforce l'employabilité.

Le magazine annuel de l'Association Suisse d'Assurances

Assemblée générale 2020



ASA | SVV

Couverture : **DEUXIEME HINTERRHEINBRÜCKE REICHENAU - ANCIEN ET NOUVEAU**
Là où le Rhin postérieur rejoint le Rhin antérieur, des ponts dessinent le paysage de Reichenau depuis le 14e siècle. Le pont ferroviaire historique des chemins de fer rhétiques enjambe le Rhin postérieur depuis plus d'une centaine d'années. Afin de pouvoir le rénover et d'augmenter les capacités de ce tronçon, il a été doublé d'une « Sora giuvna » (terme rhéto-romanche pour « jeune sœur »). Ce nouveau pont se dresse sobre et élégant à côté du vieux pont ferroviaire : ancien et nouveau ponts forment désormais un bel ensemble. Dès l'ouverture de la « Sora giuvna » fin 2018, les travaux de rénovation du pont historique ont commencé et, après douze mois de fermeture, celui-ci a pu reprendre du service pour les septante prochaines années encore. © Matthias Ludin / WaltGalmarini AG

RESPONSABILITÉ FACE À L'AVENIR



JEUNES ET PLUS ÂGÉS
Assumer notre responsabilité à l'encontre de la prochaine génération.

SÉCURITÉ ET RENDEMENT
Sandro Meyer évoque les défis à relever sur le marché des placements..

RENTES ET ESPÉRANCE DE VIE
Christoph A. Schaltegger prône un relèvement de l'âge de la retraite.

06 ENTRETIEN
Rolf Dörig et Thomas Helbling s'expriment sur les principaux défis que l'ASA doit relever.

08 STRATÉGIE
La nouvelle stratégie de l'association pour les années 2020 - 2024.

CONDITIONS D'EXERCICE OPTIMALES



COUVERTURE D'ASSURANCE ET COÛTS
Une couverture d'assurance maximale n'est pas forcément une couverture optimale.

CONSEIL NATIONAL ET CONSEIL DES ÉTATS
Le Parlement a adapté la loi sur le contrat d'assurance aux exigences de l'ère du numérique.

SECTEUR PRIVÉ ET ÉTAT
Markus Hongler attend du gouvernement qu'il respecte la répartition des rôles.

IMPRESSUM
Editeur : Association Suisse d'Assurances ASA, Division des affaires publiques et de la communication. Concept et rédaction : Takashi Sugimoto (direction de projet), Jan Mühlethaler, ASA, Daniel Schriber, Schriber Kommunikation, Lucerne. Textes : Claudia Wirz, Das Sprachlabor, Zurich, Takashi Sugimoto. Contenu : spécialistes de l'ASA. Traduction : Christine Reversac Baudry. Concept graphique : Klar für Marken GmbH, Zurich. Photos : Matthias Auer, Zurich, Matthias Ludin/WaltGalmarini AG, David Biedert, Zurich, Keystone, iStock, gettyimages. Impression : Druckerei Robert Hürlimann AG, Zurich. Distribution : Blinden- und Behindertenzentrum Berne. © 2020 Association Suisse d'Assurances ASA

Sommaire

MONDE DU TRAVAIL ATTRACTIF



24 ENCOURAGEMENT ET RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE
L'apprentissage tout au long de la vie, une évidence.

PRESENT ET FUTUR
Sophie Revaz et le rôle de l'employeur.

OBJECTIFS ET OPPORTUNITÉS
Philomena Colatrella et Fabrizio Petrillo s'expriment sur une répartition équilibrée des sexes au sein des cadres.

22 CHIFFRES
Les principaux chiffres-clés des assureurs privés.

36 MEMBRES DE L'ASA
L'association réunit l'ensemble de la branche de l'assurance.

INTÉGRATION ET PRÉVENTION



28 PRÉVENIR ET ASSURER
Bettina Zahnd insiste sur l'intérêt commun des mesures de prévention pour tous les acteurs.

EMPLOYEURS ET ASSUREURS
Le guide de la réinsertion professionnelle.

OBJECTIF : UNE SÉCURITÉ SOCIALE ET FINANCIÈRE
Christa Raddatz explique pourquoi une intégration durable profite à tous.

38 SYSTÈME DE MILICE DE L'ASA
Structure organisationnelle des compagnies membres pour la défense des intérêts sectoriels.

39 CENTRE OPÉRATIONNEL
Organisation de notre centre opérationnel dans le détail.

ASSUREURS DES ASSUREURS



32 MODÈLES ET CATASTROPHES
Les réassureurs couvrent les risques majeurs.

DEPUIS ZÜRICH ET DANS LE MONDE ENTIER
Eva May présente les atouts de Zurich pour les réassureurs actifs à l'international.

CROISSANCE ET CRÉATION DE VALEUR
Les réassureurs affichent une progression de leur valeur ajoutée supérieure à la moyenne.

 Vous trouverez de plus amples informations sur l'exercice 2019 sous www.svv.ch/fr/rapportannuel2019

*La réforme de la
prévoyance vieillesse
revêt une urgence toute
particulière du fait de la
crise du coronavirus.*



Editorial

C hère lectrice, cher lecteur,

Le début de l'année 2020 nous a rappelé subitement à quel point notre quotidien peut changer radicalement du jour au lendemain. La crise du coronavirus a déjà provoqué beaucoup de souffrances, et ce n'est pas fini. De plus, elle a fortement ébranlé notre économie, pourtant solide, et bouleversé à une vitesse inimaginable les mécanismes démocratiques en place. Nous avons tous dû nous réorganiser à la hâte, dans l'urgence, et nous orienter différemment à tous les niveaux – vie privée, économie ou politique – à la recherche d'issues intuitives pour sortir de cette crise.

Toutefois, la confrontation avec l'insécurité actuelle est aussi une chance. Elle oblige à remettre en question ce qui est établi. Les choses évidentes sont désormais considérées d'un nouvel œil et, subrepticement, une nouvelle normalité apparaît. Il nous faudra tirer des enseignements de cette crise. Comment pouvons-nous mieux nous protéger, en tant que société, et mieux protéger notre économie d'une prochaine pandémie ? Quelle peut être la contribution du secteur de l'assurance en la matière ? Nous, les assureurs privés, nous continuons d'assumer une responsabilité économique, y compris face à ce nouveau défi. Nous entendons nous appuyer sur notre savoir-faire et notre expérience pour participer au renforcement sur le long terme de la résilience de notre société face à un tel risque, jusque-là considéré quasiment comme non assurable. À cet effet, nos experts en sinistres ont commencé à développer de nouvelles approches quelques jours seulement après le début de la pandémie dans notre pays. Nous sommes convaincus d'avoir un rôle important à jouer dans la maîtrise de cette situation sans précédent. Nous savons néanmoins d'ores et déjà qu'une solution d'assurance ne pourra être trouvée que conjointement avec l'État. Les assureurs privés ne pourront pas constituer un fonds tout seuls ; il faudra une garantie de l'État.

La situation actuelle met également en exergue le fait que cette prospérité économique, qui est devenue pour nous tous la norme, n'est en aucun cas acquise à tout jamais. Chacun d'entre nous, nous devons apporter notre pierre quotidienne à cet édifice, même en temps « normal ». Cela vaut aussi pour nous, les assureurs privés. Le présent magazine annuel traite des thèmes auxquels nous nous sommes consacrés l'année dernière. À sa lecture, vous constaterez que nombre des questions soulevées restent ouvertes et demeureront d'actualité au cours des années à venir : qu'il s'agisse de durabilité, des mutations du monde du travail ou encore de la réforme de la prévoyance vieillesse. Cette dernière revêt d'ailleurs une urgence toute particulière du fait de la crise du coronavirus. Notre système des trois piliers offre aux jeunes et aux plus âgés davantage de garantie que la concentration de la prévoyance sur un seul pilier. Aux politiques d'agir pour préserver cet acquis et aux parlementaires d'approuver des réformes de l'AVS et de la LPP capables de rallier la majorité des suffrages.

Thomas Helbling

Directeur de l'Association Suisse d'Assurances ASA

A handwritten signature in black ink, reading 'T. Helbling'.

En dépit de la crise du coronavirus, la durabilité toujours au centre de nos préoccupations : le président de l'ASA Rolf Dörig en conversation avec le directeur Thomas Helbling.

« Avec la crise du coronavirus, nos interrogations de fond gagnent encore en importance »



La crise du coronavirus marque au fer rouge l'année 2020. La durabilité et la prévoyance vieillesse demeurent néanmoins des enjeux essentiels auxquels il faut continuer de faire face. Par ailleurs, la révision partielle de la loi sur le contrat d'assurance, plus que centenaire, a jeté les bases des futures relations entre les compagnies d'assurances et leurs clients.

Les assureurs s'efforcent de prévoir les sinistres et d'en calculer les conséquences en termes de coûts. Ont-ils vu venir la crise du coronavirus ?

Rolf Dörig : Les assureurs élaborent des modèles pour calculer un risque et ses conséquences. Cela fait partie de notre cœur de métier. Je ne pense pas que quiconque ait pu imaginer ce virus, ni son impact sur notre société et encore moins ce que cela signifie pour chacun de nous personnellement.

Thomas Helbling : Ce que cela signifie lorsque, pour nous protéger, nous ne pouvons plus mener nos activités quotidiennes ni même rendre visite aux membres les plus proches de notre famille ; non, pratiquement personne n'aurait pu imaginer cela ...

Avec la fermeture des entreprises ordonnée par le Conseil fédéral, les assureurs se sont rapidement retrouvés sous le feu des critiques. Pouvez-vous comprendre cette réaction ?

Thomas Helbling : Et comment ! L'ordre venu de Berne de fermer du jour au lendemain les entreprises a été un choc pour toutes les PME concernées. Alors, par réflexe, elles ont ressorti leurs contrats d'assurance et ont cherché à savoir si une telle interruption d'activité était couverte.

Rolf Dörig : Pendant le confinement, les assureurs devaient avant tout veiller à maintenir leur activité du mieux possible et à honorer leurs obligations envers leurs clients. Depuis des années, les assureurs privés versent chaque jour près de 139 millions de francs en remboursement de dommages subis et en rentes. En période de crise à l'instar de celle que nous traversons actuellement, il est important que ces versements puissent continuer d'être effectués comme d'habitude.

Il y a également eu des appels en faveur de davantage de complaisance.

Thomas Helbling : Nous comprenons très bien ceux qui avaient espéré davantage d'aide de la part de leur assurance ; les assureurs ne peuvent toutefois pas, et ne doivent pas, remettre en cause les accords contractuels du simple fait que nous sommes en présence d'une situation exceptionnelle. Estimer les risques et calculer les primes appropriées, c'est du travail de précision qui implique le respect de ces règles, même en cas de sinistre. Les mécanismes de ce système perfectionné ne fonctionnent que si le règlement des sinistres couvre les dommages pour lesquels une couverture d'assurance a été souscrite. Au regard du caractère exceptionnel de la situation, l'ASA a néanmoins recommandé dès le début de la crise à ses compagnies membres de prendre des mesures appropriées afin de venir en aide aux PME concernées.

Rolf Dörig : Rétrospectivement, nous avons enfoncé des portes ouvertes. Même si nos compagnies membres s'en tiennent à juste titre au strict respect des contrats, cela ne signifie pas pour autant qu'elles ne se sont pas montrées

complaisantes ni solidaires. Pendant cette crise, tous les assureurs ont soutenu les PME de diverses manières, ce qui a généré des frais importants. Vous trouverez une longue liste de ces mesures d'aides d'urgence sur notre site web. **Thomas Helbling :** La solidarité en temps de crise, c'est une chose. Il est néanmoins tout aussi essentiel d'aller de l'avant. Le risque d'une deuxième vague ou d'une autre pandémie n'est pas exclu. C'est la raison pour laquelle nous avons immédiatement pris contact avec le gouvernement fédéral afin de travailler ensemble à l'élaboration de solutions en cas de récurrence. En dépit de la gravité de ce risque, il faut trouver les moyens de le couvrir à l'avenir. Il s'agit pour nous de contribuer ainsi à la sécurisation de l'existence de nos PME.

La crise du coronavirus a occulté la question de la durabilité – la vague verte n'était-elle qu'un phénomène de mode ?

Thomas Helbling : Absolument pas. Vivre avec la pandémie laissera des traces et accélérera la tendance vers davantage de durabilité. Notre volonté de pouvoir assurer le risque de pandémie n'en constitue qu'un exemple. **Rolf Dörig :** La durabilité fait partie de notre ADN, à nous les assureurs privés. Nous sommes prêts à apporter une contribution active afin de relever les défis majeurs à tous les niveaux, écologique, économique et sociétal. Dans l'optique d'une bonne vue d'ensemble, nous avons publié cette année notre premier rapport sur la durabilité. Il montre notamment que 86 pour cent des placements réalisés par les entreprises de notre secteur ayant répondu au sondage tiennent compte de critères ESG dans le processus d'investissement. Et certains d'entre nous sont même allés jusqu'à établir des critères d'exclusion pour les activités particulièrement polluantes. Mais nous ne devons pas non plus viser trop loin et, avec une réglementation excessive, nous contenter de générer des dépenses sans aucun effet sur l'objectif. Au final, cela ne ferait que nuire à notre branche et à la place économique Suisse.

Pour les assureurs, la prévoyance vieillesse relève également d'une problématique de durabilité.

Rolf Dörig : J'espère que nous ne sommes pas les seuls à penser ainsi ! Nous ne pouvons pas discuter efficacement de la question du climat et, en même temps, nous en tenir à un régime de retraite qui s'exerce au détriment des jeunes générations. Nous avons toujours souligné que la réforme du deuxième pilier est urgente et incontournable. À quelque chose, malheur est bon : la crise du coronavirus nous montre à tous ce qui nous arrivera si nous ne prenons pas les choses en main dès maintenant.

Que pensez-vous de la proposition du Conseil fédéral relative à la réforme de la LPP ?

Thomas Helbling : Il y a des points positifs et d'autres qu'il faut encore peaufiner. Nous saluons le cœur de la réforme, à savoir l'abaissement du taux de conversion minimal LPP à 6,0 pour cent en une fois. Par contre, nous rejetons le supplément de rente pour la génération de transition et son financement par un élément organisé selon un système par répartition, ce qui est contraire à la logique du système. En la matière, il faut trouver une autre solution. Nous

attendons du Conseil fédéral qu'il soumette rapidement un projet de loi au Parlement.

La révision partielle de la loi fédérale sur le contrat d'assurance LCA a également pris plusieurs années. Êtes-vous satisfaits du résultat ?

Thomas Helbling : Il s'agit d'une loi équilibrée qui tient compte des besoins de notre société actuelle. Par ailleurs, elle offre une couverture d'assurance moderne et confère aux assureurs une base plus solide dans le cadre du conseil clientèle. Elle instaure ainsi une confiance mutuelle entre assureurs et assurés, ceci en faveur de relations contractuelles consensuelles.

Lors de la procédure d'élimination des divergences au Parlement, cet objet a fait plusieurs allers et retours entre les deux chambres.

Rolf Dörig : Cela fait partie du processus parlementaire. Beaucoup de points étaient incontestés dès le départ. Si, certaines questions ont effectivement fait l'objet de longues et âpres discussions, les deux chambres ont fini par s'entendre, comme c'est souvent le cas.

Les médias se sont pour certains montrés très critiques à l'encontre des assureurs ; et l'ASA n'a pas été épargnée ?

Thomas Helbling : Je suis content que le projet ait fait l'objet d'articles dans les médias, cela montre l'importance de ce sujet pour tout le monde. Qu'il y ait eu controverse fait partie du jeu politique. En notre qualité d'association représentative de l'assurance, nous savons répondre aux critiques. Il est vrai que, dans le cadre de la discussion sur la LCA, il y a eu une émission de Kassensturz au cours de laquelle des informations erronées ont été présentées aux téléspectateurs. Nous avons déposé plainte et avons été entendus. L'Autorité indépendante d'examen des plaintes AIEP a partagé notre point de vue et remis en cause le contenu de l'émission ainsi que le travail de l'équipe de Kassensturz.

L'association a élaboré sa nouvelle stratégie avant même l'adoption de la révision partielle de la LCA : tout est nouveau à l'ASA ?

Rolf Dörig : La mission première de l'ASA consiste toujours à veiller à l'instauration de conditions d'exercice optimales pour ses compagnies membres. Nous avons besoin d'un environnement propice au libre jeu de la concurrence. Cela signifie autant de réglementation que nécessaire, mais aussi peu que possible. Or, les conditions d'exercice évoluent au fil du temps. C'est la raison pour laquelle nous avons arrêté la nouvelle stratégie.

Thomas Helbling : La stratégie « ASA 2020-2024 » est censée fixer des priorités et donner des lignes directrices. Nous voulons mettre l'accent dorénavant sur notre rôle comme employeur. Avec la crise du coronavirus, nos interrogations de fond gagnent encore en importance. Les problématiques de durabilité et de prévoyance demeurent au cœur de nos préoccupations. Par ailleurs, en tant que pilier de la place financière, nous entendons assumer notre responsabilité économique de manière plus ciblée encore.

Cap pour les prochaines années

En collaboration avec certains partenaires et les comités de milice, l'association a défini son orientation stratégique jusqu'en 2024. À cet effet, elle a précisé quelques grands axes et priorités.

Par Takashi Sugimoto



Pour une réglementation appropriée : le modérateur Jan Mühlethaler, membre de la direction (au centre), avec le directeur Thomas Helbling, les membres du Comité directeur Philomena Colatrella et Michael Müller ainsi que Nina Arquint, présidente du comité Réassurance (de gauche à droite).

« Au regard de notre modèle d'affaires, nous avons par essence tout intérêt à œuvrer à la durabilité », a déclaré Michael Müller, vice-président de l'ASA, CEO de Bâloise Suisse et membre de la Direction du groupe Bâloise, en commentant l'une des orientations de la nouvelle stratégie. La conférence sur la stratégie a réuni une centaine de représentants des assureurs privés et mis un point final au processus stratégique enclenché près de deux ans auparavant.

Définir la direction à suivre

Le processus stratégique a commencé par une analyse de l'environnement et un sondage réalisé auprès de certaines parties prenantes. L'équipe de projet a formulé les premières thèses en s'appuyant sur les résultats enregistrés. « Nous avons ensuite développé et approfondi ces

thèses au cours d'entretiens menés avec les membres de notre comité directeur », explique Urs Arbter, responsable de projet et vice-directeur de l'ASA. « Puis, nos comités de milice se sont prononcés sur ces différentes réflexions. Les résultats alors obtenus ont été soumis une nouvelle fois au Comité directeur. » La stratégie « ASA 2020-2024 » fixe les grands axes pour les années à venir. De bonnes conditions concurrentielles sont essentielles au succès de la place économique suisse. L'ASA a donc spécifié comme premier grand axe des conditions d'exercice optimales pour le secteur de l'assurance. « Le besoin de bonnes conditions d'exercice est le même, chez les réassureurs comme chez les assureurs directs », affirme Nina Arquint, présidente du comité Réassurance de l'ASA et Head Group Qualitative Risk Management à Swiss Re.

Garantir la compétitivité

Le deuxième grand axe porte sur les conditions d'exercice réglementaires. Le secteur de l'assurance est l'une des branches économiques les plus fortement réglementées. Une réglementation et une surveillance appropriées sont essentielles. Dans la nouvelle stratégie, le rôle comme employeur gagne en importance et arrive désormais en troisième position. La politique de la formation et la politique libérale du marché du travail sont deux piliers de la compétitivité de la branche. Philomena Colatrella, membre du comité directeur de l'ASA et présidente de la direction générale de la CSS, avance : « Les assureurs emploient quelque 50 000 personnes. Il est donc normal que la politique de la formation et de l'emploi fasse partie de la stratégie. »



Axes stratégiques définis : Urs Arbter, vice-directeur de l'ASA.

Modeler l'avenir

Au regard du rôle moteur des assureurs en matière de prévoyance, le développement de celle-ci constitue également l'un des grands axes stratégiques. Fort de ses compétences et de son expérience ainsi que de sa responsabilité économique, le secteur de l'assurance entend prendre une part active à la stabilisation du système éprouvé des trois piliers et à l'articulation durable de ce dernier.

Enfin, la durabilité a aussi été élevée au rang d'axe stratégique. Elle présente un intérêt intrinsèque pour les affaires d'assurance, puisque celles-ci s'inscrivent sur le long terme. L'industrie de l'assurance doit contribuer activement à relever les principaux défis écologiques, économiques et sociétaux et considérer les modifications du paysage des risques comme autant d'opportunités à saisir. Définir des conditions d'exercice propices à l'innovation en fait partie.

Valeurs et profil

Dans le cadre des travaux stratégiques, l'équipe de projet a affiné le profil et les valeurs de l'association. En s'appuyant sur son savoir-faire et son expertise sectorielle, l'association d'assurances entend ainsi s'impliquer davantage dans les débats relevant de la politique sociale en fonction de leur importance économique.



Le charme discret de l'assurance

Le point de vue de Werner Rüedi

Dernièrement, j'ai assisté à une conférence sur la stratégie. L'intervenant, le CEO d'une grande compagnie d'assurances, a demandé à la centaine de cadres de l'assistance, qui n'exercent pas dans ce secteur, lesquels d'entre eux trouvent « l'assurance » passionnante et aimeraient travailler dans cette branche. C'était une question très osée, et le résultat était prévisible : silence pesant, chacun de se tortiller sur sa chaise. J'ai été le seul à lever la main, ce qui m'a valu des regards courroucés, comme si j'étais en train de brandir un catalogue Beate Uhse.

Pour quelle raison les gens ont-ils généralement du mal à imaginer que l'assurance puisse être un sujet passionnant ? Rien qu'au regard de sa contribution à l'économie ou des garanties qu'elle apporte à chaque individu, la branche de l'assurance joue un rôle extrêmement important. Même si j'ai bien conscience qu'en général, le contact avec les clients a surtout lieu au moment d'un sinistre et qu'il a donc une connotation plutôt négative. Moi-même, j'avoue que je pensais l'assurance plutôt ennuyeuse lorsque j'ai pris la direction du magazine « Schweizer Versicherung ». Je me suis dit que ce serait une solution transitoire pour un ou deux ans. Cela fait maintenant 18 ans !

Observer cette branche m'a appris énormément de choses. À mes yeux, il n'y a pratiquement aucune autre industrie qui s'occupe de thèmes aussi passionnants et féconds que la prévoyance, l'estimation et la prise en charge de risques, sujets qui restent d'ailleurs d'actualité pendant des années (tout en comportant leur lot d'incertitudes). Je suis confiant. J'ai l'impression que cette branche réussit année après année à attirer de nouveaux bons éléments, signe que son image ne doit pas être aussi mauvaise que cela. Vu sous cet angle, le charme a priori méconnu de l'assurance semble donc plutôt un problème fictif. Même un charme discret peut être attirant. Pas besoin de catalogue Beate Uhse pour cela.

Portrait

Werner Rüedi était rédacteur en chef du Schweizer Versicherung de 2002 à 2020. Début 2020, le Schweizer Versicherung est devenu le portail en ligne HZ Insurance.

Les préoccupations des jeunes, autant d'obligations pour les plus âgés

La branche de l'assurance sous le signe d'une réelle durabilité

Si les jeunes se préoccupent uniquement de leur propre rente de vieillesse, et si le changement climatique pousse régulièrement des milliers d'étudiants dans la rue, alors les adultes n'ont pas été à la hauteur. Les préoccupations des jeunes générations sont justifiées. En la matière, le secteur de l'assurance est aux avant-postes et met tout en œuvre pour que nous laissions un beau patrimoine aux générations futures, et non des dettes.

Par Claudia Wirz

Chaque génération hérite de ce que ses prédécesseurs lui ont laissé : c'est là une loi fondamentale de l'existence humaine. Et, la plupart du temps, les successeurs n'ont pas à se plaindre, car le niveau de vie augmente habituellement de génération en génération. Or, les choses n'évoluent pas toujours dans le bon sens. « La loi et les droits se succèdent comme une éternelle maladie », déclare le Méphistophélès de Goethe. Et, en poursuivant sa pensée, le diable de conclure : « Raison devient folie, bienfait devient tourment : malheur à toi, fils de tes pères, malheur à toi ! »

Si le diable avait parlé ici de la prévoyance vieillesse suisse ou de la politique climatique, il aurait parfaitement traduit l'atmosphère actuelle dans le pays. Dans ces deux domaines, le contrat de génération est en effet rompu.

En prévoyance vieillesse comme en politique climatique, les approches de solution sont bonnes uniquement lorsqu'elles s'inscrivent sur le long terme. Cela signifie que les décisions d'aujourd'hui doivent tenir compte des besoins de demain. Une redistribution systématique en faveur des plus âgés et au détriment des jeunes et des générations à naître n'est ni juste ni durable.

Entre souhait et réalité

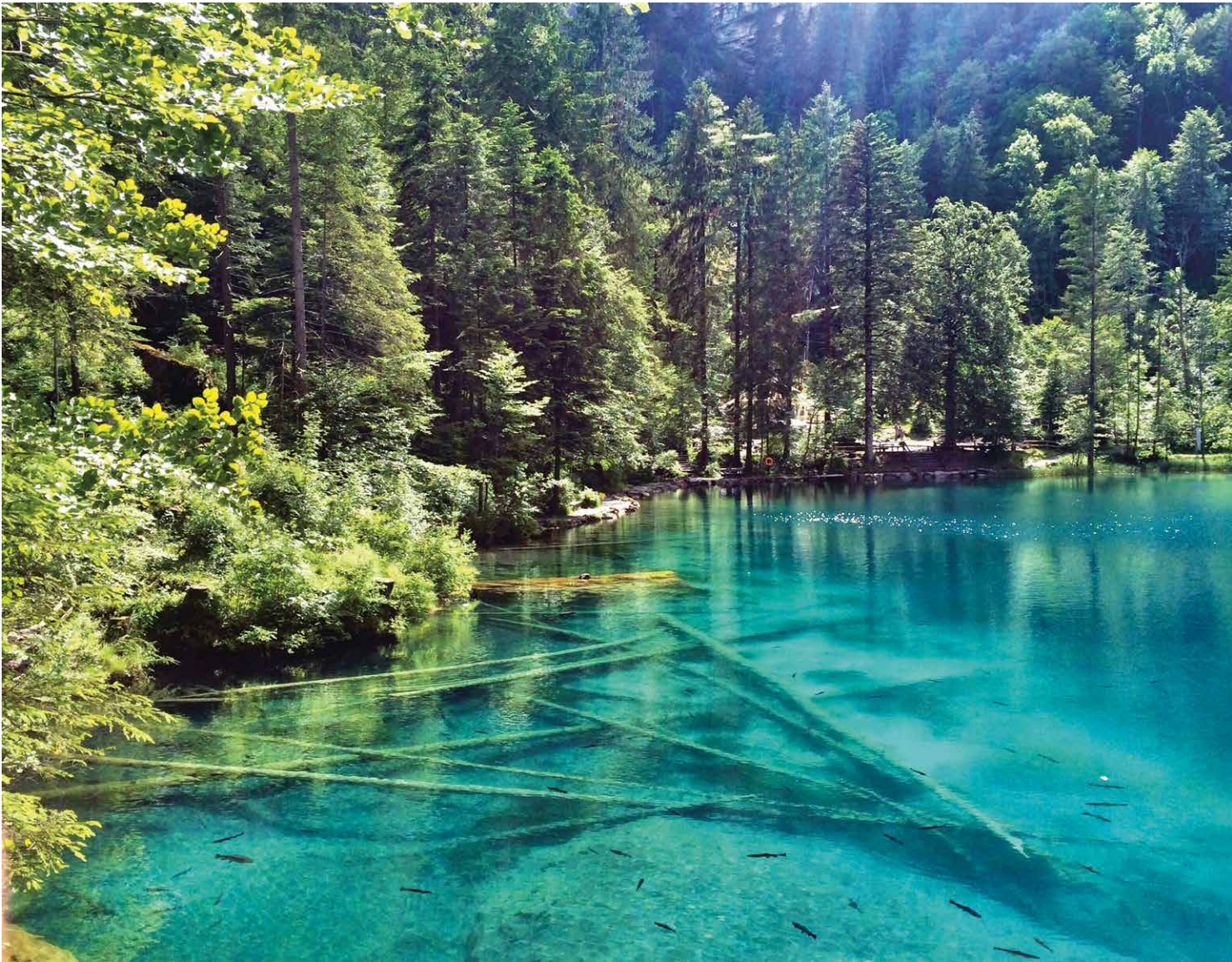
Bien que l'on sache tout cela, les réformes allant dans le sens d'une véritable durabilité s'avèrent compliquées. Les politiques manquent souvent de courage pour prendre les mesures qui s'imposeraient, que ce soit parce qu'ils s'efforcent de préserver les intérêts de leur clientèle politique ou parce qu'ils pensent à leur propre réélection. Par exemple, un relèvement de l'âge de la retraite, parfaitement légitime au vu de l'évolution démographique, a peu de chances de passer et ne peut être financé à

grands frais, et encore, que par de nouvelles redistributions. Il en va de même de la réduction du taux de conversion dans le deuxième pilier. Cela n'a pas grand-chose à voir avec une réelle durabilité.

Certaines des incitations encouragent parfois explicitement une tendance inverse. En Suisse, les départs anticipés à la retraite sont bien plus nombreux que l'exercice de l'activité au delà de l'âge ordinaire. En 2018, une étude représentative de Deloitte Suisse a conclu que 40 pour cent des travailleurs des tranches d'âge supérieures aimeraient continuer de travailler après la retraite. Néanmoins, seulement 23 pour cent des 65-69 ans restent effectivement sur le marché du travail. En la matière, il y a un écart très net entre souhait et réalité. Ce phénomène se reflète dans la proportion des préretraités. Près de 40 pour cent des hommes de 64 ans prennent une retraite anticipée. Chez les 63 ans, ils sont 30 pour cent environ. Cela n'est en aucun cas une bonne chose en termes de durabilité.

Du bienfait au tourment

L'exemple de l'AVS illustre comment un bienfait peut se transformer en tourment, pour reprendre la citation du « Faust » ci-dessus. L'AVS existe depuis 1948. Or, ce qui était censé garantir une retraite sereine s'est transformé en 60 ans à peine en le principal sujet d'inquiétude des jeunes. En Suisse, ils sont 53 pour cent à considérer que leur propre rente de vieillesse constitue de loin leur principale source de préoccupations. C'est ce que révèle le dernier Baromètre de la jeunesse du CS de 2018. Ni le chômage, ni la numérisation, ni les flux migratoires, ni même les problèmes environnementaux n'inquiètent autant les jeunes en Suisse que leurs rentes de vieillesse.



Le bilan est tout autre à Singapour, aux États-Unis ou au Brésil, que le Baromètre de la jeunesse du CS utilise à titre de comparaison. Les plus grands soucis des jeunes sont par exemple le chômage aux États-Unis et à Singapour ; au Brésil, c'est la corruption, mais elle est néanmoins suivie de près également par la crainte de perdre son emploi, voire de ne même pas trouver de travail. Dans aucun de ces pays, les rentes de vieillesse ne sont le sujet de préoccupation par excellence des jeunes générations.

Comment se fait-il que ce soit justement en Suisse, pays riche, que les jeunes se laissent perturber par des considérations aussi déprimantes que le vieillissement de la population, les déductions salariales et l'épargne-retraite ? Ne serait-ce pas le privilège des jeunes de se sentir indomptables, audacieux et libres ? De bâtir des projets sans contrainte ni inquiétude particulière ? Et d'investir autant de ressources que possible dans la formation ? Par ailleurs, est-ce vraiment de bon augure que les plus âgés se réjouissent de cette nouvelle prise de conscience des plus jeunes concernant la problématique de la prévoyance vieillesse, à l'instar de Boris Zürcher du Secrétariat d'État à l'économie (Seco) dans le Baromètre de la jeunesse du CS ?

Et pour quelles raisons, je vous le demande, les problèmes de financement des assurances sociales ne cessent-ils pas de s'exacerber alors même que les cotisations obligatoires augmentent ?

La réponse se trouve dans l'immobilisme en matière de réforme. Tant que les partis et les associations camperont sur leurs positions, il n'y aura pas de réforme durable de la prévoyance vieillesse. Certes, l'espérance de vie moyenne a baissé en Suisse ainsi que dans d'autres pays industrialisés en 2014 et 2015. Or, elle remonte nettement depuis 2016. On peut supposer que l'augmentation de l'espérance de vie s'accompagne d'une hausse du nombre d'années en bonne santé. Là encore, cela va dans le sens de l'exercice d'une activité lucrative au delà de 65 ans, ce qui correspond manifestement au souhait d'une grande partie de la population. Il est indispensable de lier la prévoyance vieillesse à la réalité démographique, économique et sociale. Ceux qui font l'autruche pour des raisons d'ordre idéologique afin de flatter leur électorat à court terme ne rendent pas service aux générations futures sur le long terme.



Au final, nous n’avons le choix qu’entre quatre mesures pour assurer le financement durable et pérenne de la prévoyance vieillesse : relèvement de l’âge de la retraite, réduction des rentes, augmentation des cotisations ou encouragement du travail des personnes âgées.

Pas de Greta pour la prévoyance vieillesse
L’économiste Fribourgeois Reiner Eichenberger est convaincu que si l’on arrivait à encourager les actifs à travailler plus longtemps, cela pourrait faire des miracles. Si le travail au delà de 65 ans était accompagné des bonnes incitations – par exemple une imposition partielle des revenus du travail des personnes âgées et un rabais sur les cotisations en cas d’ajournement de la rente de vieillesse – la vieillesse deviendrait ce qu’elle est en réalité : un signe de richesse et une source de prospérité.

Par contre, un âge de la retraite fixe est problématique, d’après Eichenberger. Pour les entreprises, plus leurs collaborateurs s’approchent de l’âge de la retraite, moins il est rentable d’investir dans ces derniers, déclare l’économiste. Il fait le même constat pour les personnes concernées elles-mêmes : plus l’âge de la retraite approche, moins elles estiment utile d’investir dans leurs propres qualifications. Du coup, les collaborateurs plus âgés deviennent automatiquement des « canards boiteux ». Le niveau élevé des charges salariales et le principe de l’ancienneté dans la politique salariale renforcent encore ce phénomène. Un mécanisme qui ne peut être enrayeré, estime Eichenberger, que si des mesures d’incitation intelligentes rendent le travail à un âge avancé plus attrayant.

Même si une réforme de la prévoyance vieillesse serait dans l’intérêt des jeunes générations, celles-ci ne descendent toutefois pas dans la rue. Les mathématiques

actuarielles font trop peu appel aux émotions pour être mises en scène sous la forme d’un happening public. Bien que les partis de la jeunesse s’emparent de cette question, aucune Greta Thunberg de la prévoyance vieillesse ne se dégage. D’autant plus que l’argent et les biens matériels semblent jouer un rôle secondaire auprès des jeunes ; l’air du temps est en effet plutôt à un certain scepticisme face à la croissance. À notre époque de changement climatique, de fléau plastique et de fonte des glaciers, l’économie collaborative, le véganisme et l’auto-restriction sont en plein essor – du moins au premier abord. À y regarder de plus près, les jeunes gens ne sont que des individus comme les autres – avec leur lot de contradictions. La vision bourgeoise de la famille idyllique n’a pas disparu, loin s’en faut. En Suisse, 84 pour cent des 16-25 ans rêvent d’accéder à la propriété ; cela aussi, le baromètre du CS l’a montré – économie collaborative ou pas.

Il faut donc s’attendre à ce que des familles continuent de se former et des maisons de se construire. Raison de plus pour que la génération des adultes (plus âgés) laisse à ses descendants un monde dans lequel ces rêves de prospérité et d’environnement intact demeurent réalisables. Pratiquement aucun autre secteur que l’assurance n’a une affinité aussi prononcée pour les actions prospectives. Il vit de la représentation qu’il a de l’évolution future des individus, de l’environnement et des conditions de vie. Après tout, les assurances bercent leurs clients de promesses sur le long terme qu’elles se doivent d’honorer. Les conséquences du changement climatique, en particulier, ne peuvent pas laisser les assureurs de marbre.

À cet égard, le secteur de la construction joue un rôle central en Suisse. La croissance démographique, la prospérité et la mobilité entraînent une urbanisation rapide des terres

agricoles. D’après la Statistique suisse de la superficie, les surfaces d’habitat croissent même plus rapidement que la population. Ainsi, non seulement le nombre d’objets à assurer augmente, mais l’imperméabilisation des sols ne reste pas non plus sans conséquence.

La puissance de l’eau
Le ruissellement dit de surface, qui se produit lorsque de grandes quantités de pluie tombent en peu de temps et s’écoulent sur les terrains découverts, représente aujourd’hui déjà plus de 50 pour cent des dégâts des eaux, avec des conséquences parfois dramatiques. Personne ne souhaite revoir des images comme celles du refuge pour animaux de Schaffhouse, inondé après un épisode de fortes précipitations en mai 2013. Une quarantaine de bêtes, dont de nombreux chiens et chats, ont alors péri noyées. Afin d’éviter de telles scènes de désolation à l’avenir, l’Association Suisse d’Assurances ASA a élaboré en étroite collaboration avec les autorités une carte des dangers, librement accessible au public. Celle-ci permet aux urbanistes et aux propriétaires de bâtiments d’identifier en quelques clics les zones particulièrement exposées à l’écoulement des eaux de surface et de prendre les mesures structurelles nécessaires.

Nombre de compagnies d’assurances lancent leurs propres projets en faveur de la durabilité. Citons le reboisement des forêts protectrices, un engagement auquel les clients aussi sont invités à participer en parrainant l’arbre de leur choix. À l’instar de la forêt protectrice, la plantation d’un arbre est symbolique d’un investissement durable et d’une approche responsable de la nature par l’homme. Le secteur de l’assurance s’implique également dans la recherche sur les risques naturels. Fortement représentées à Zurich, les

réassurances contribuent de manière non négligeable à la compréhension et à la maîtrise des conséquences du changement climatique.

Il va sans dire que, pour le secteur de l’assurance, la politique d’investissement doit également obéir à l’exigence de durabilité. Investir des capitaux en toute connaissance de cause constitue un instrument puissant de promotion de la durabilité. Dès 2016, l’industrie de l’assurance s’est prononcée en faveur du respect de l’accord de Paris sur le climat. De nombreuses entreprises du secteur ont défini dans leurs stratégies d’investissement des critères excluant certaines activités particulièrement polluantes. Même les caisses de pension dressent un état des lieux de leurs investissements en termes de durabilité.

L’investissement durable n’est ni un phénomène de mode, ni incompatible avec de bons rendements. Bien au contraire, les investissements durables s’avèrent intéressants, y compris du point de vue économique, car ils s’inscrivent sur le long terme et sont donc moins volatils. Du coup, « le risque est moins grand, ce qui améliore le rendement ajusté aux risques », a déclaré le principal responsable de la gestion des risques à Swiss Re, Patrick Raaftaub, il y a un an déjà lors de la conférence du secteur de l’assurance.

Cependant, le chemin est encore long avant que le changement climatique ne s’installe. Une chose est néanmoins déjà acquise : l’économie suisse – en particulier, le secteur de l’assurance – est parfaitement consciente de sa responsabilité sociale. La conjonction de la subsidiarité, de l’économie de marché et de la responsabilité sociale est également une bonne chose lorsqu’il est question de salut financier et environnemental des générations futures.





Optimiste par nature : Sandro Meyer

Atteindre des objectifs sociaux et écologiques

Ils doivent être sûrs et durables, tout en générant de bons rendements. Sandro Meyer, Head of Life et membre de la direction de Zurich Suisse ainsi que membre du comité Vie de l'ASA, évoque les attentes envers les placements des assureurs. Et l'impact de la crise du coronavirus.

Interview : Takashi Sugimoto

Avez-vous déjà assisté à la Bourse à une crise similaire à celle du coronavirus ?
Oui, j'ai travaillé pour la Zurich à Chicago de 2006 à 2010. Avec ma famille, j'ai alors été confronté de très près à la crise financière. Certains de nos voisins ont dû vendre leur maison en quatre semaines à peine. Avec la crise d'aujourd'hui, le recul des actions est encore plus prononcé ; leur volatilité a même dépassé celle de la crise financière de 2008.

Quand avez-vous compris qu'il s'agissait d'une crise sans précédent ?
C'était très clair pour moi dès le départ, car j'avais suivi de près le nombre de personnes infectées en Italie. J'ai des origines italiennes du côté maternel, et ma femme est italienne. Nous avons donc réalisé assez tôt la gravité de la situation.

L'année 2019 a été une bonne année sur les bourses. La crise du coronavirus a réduit à néant en quelques jours les bénéfices réalisés jusque-là. Le financement de la prévoyance vieillesse s'est-il dégradé de manière durable ?
Non, clairement pas, en dépit de la gravité de la situation. Les inventeurs du deuxième pilier ont prévu des bases très solides au cours des années 1970 et ont veillé à ce qu'elles soient mises en œuvre correctement. Les caisses de pension et les fondations investissent sur de très longues périodes, ce qui leur permet de se montrer résistantes lors d'épisodes tumultueux et de marchés à la baisse.

L'effet négatif de la crise du coronavirus est-il encore aggravé par le contexte de la faiblesse des taux d'intérêt ?
Comme les taux d'intérêt étaient déjà faibles avant la crise, il est certain que la banque centrale disposait d'une marge de manœuvre moins importante par rapport à des situations similaires dans le passé. Un grand nombre de pays ont néanmoins réagi très fermement à cette situation de départ délicate.

Avant la crise, la situation était déjà difficile. Faiblesse des taux d'intérêt et objectifs de rendement, de durabilité et de sécurité - avez-vous encore plaisir à travailler dans de telles conditions ?
Je suis un optimiste né. Je suis convaincu que nous sortirons tous plus forts de la situation actuelle. Derrière le concept de l'investissement responsable, il y a l'idée non seulement d'investir pour dégager un certain rendement, mais aussi pour atteindre des objectifs sociaux et écologiques. Ces objectifs ne s'excluent pas forcément les uns les autres. Zurich est la première entreprise au monde à s'être assignée comme but, non seulement de prévenir certains risques en procédant à des investissements durables, mais aussi d'atteindre des objectifs allant au delà. Dans les faits, nous sommes en train de placer 5 milliards de dollars dans des investissements dits d'impact. Quelque 4,5 milliards ont déjà été investis. Avec cet argent, nous entendons réduire les émissions de CO₂ de 5 millions de tonnes et améliorer les conditions de vie de 5 millions de personnes.

Les assureurs investissent sur de longues durées. Ces placements ne sont-ils pas intrinsèquement tenus à une exigence de durabilité ?
Oui, absolument. L'assurance tend avant tout vers un but social. Elle repose sur le postulat selon lequel un groupe d'individus prend en charge les pertes que chaque individu ne pourrait pas assumer seul. Les clients mettent leurs réserves en commun par le biais de polices d'assurance afin de rendre supportables les risques auxquels une personne ne peut pas faire face seule. L'investissement durable est une approche de gestion de ces réserves. Il améliore notre capacité à bien gérer, car il atténue le risque de pertes financières tout en créant de nouvelles opportunités de rendements financiers.

La durabilité est-elle un sujet à la mode ou a-t-elle réellement modifié en profondeur les habitudes d'investissement ?
Pour Zurich, la durabilité n'a absolument rien d'un phénomène de mode. Nous œuvrons en faveur d'une réorientation durable des comportements d'investissement.

Les critères de durabilité représentent-ils un défi supplémentaire ?
Les instruments conventionnels d'évaluation des risques et des rendements reposent sur des informations qui, bien que facilement quantifiables en dollars et en cents et agrégées à partir des bilans ou des comptes de résultats, ne donnent pas toujours une image complète de la situation. C'est la raison pour laquelle, Zurich a commencé il y a plusieurs années de cela à enrichir ces informations de sorte que nous puissions également tenir compte d'objectifs de durabilité. Nous avons complété l'évaluation traditionnelle et y avons ajouté trois dimensions non financières. Il s'agit des aspects écologiques et sociaux ainsi que de celui de la gouvernance. Ces ajouts ont tout naturellement entraîné une surcharge de travail. Toutefois, nous sommes convaincus que ces efforts en valaient la peine, car nous sommes désormais mieux à même d'investir nos actifs sur le long terme.

Je suis convaincu que nous sortirons tous plus forts de la situation actuelle.

En matière de durabilité, les médias se penchent essentiellement sur la question du climat. Quelle pondération est appliquée lors de l'évaluation des placements ?
Quels rôles jouent les critères sociaux ?
Notre stratégie d'investissement à impact nous permet de nous appuyer sur les marchés des capitaux pour apporter des solutions et des financements à nombre de problèmes sociaux ou environnementaux criants de notre époque.

Tenez-vous également compte des clients plus jeunes lorsqu'il est question de la sécurité des retraites ?
Oui, car la discussion de la redistribution entre les générations, jusque-là l'apanage des experts, est aujourd'hui un sujet de préoccupation par excellence de l'ensemble de la société. Les jeunes se demandent justement si l'équité entre

les générations n'est plus un vain mot et si leurs retraites ne risquent pas de ne plus être garanties à long terme.

Certains sont critiques et avancent qu'il y a trop de capital bon marché, qu'épargner davantage rend le capital encore

moins cher. L'épargne fonctionne-t-elle encore ?
Actuellement, il y a beaucoup de capital, c'est un fait. Or, les gens enjolivent souvent le passé. Avant, l'inflation était souvent supérieure aux taux d'intérêt. Pourtant, tout le monde était content. Les valeurs ont augmenté en termes nominaux, pas en termes réels. Je suis convaincu que l'épargne fonctionne encore et qu'elle a un rôle à jouer. Nous devons peut-être juste nous contenter de rendements plus faibles à moyen terme. L'épargne pour moi, c'est simplement mettre un montant de côté que je pourrai utiliser ou dont j'aurai besoin dans le futur. C'est une vision très classique.

Dans le contexte de la faiblesse des taux d'intérêt, on parle aussi de « nouvelle normalité ». À votre avis, qu'est-ce qui pourrait faire remonter les taux d'intérêt ?
En principe, les taux d'intérêt peuvent s'inscrire à la hausse, comme à la baisse. Nous l'avons bien vu ces derniers mois. La société doit bien prendre conscience d'une chose : en termes de politique monétaire et d'endettement, nous abordons une région encore inexplorée. C'est la raison pour laquelle, il est très difficile de prédire ce qui pourrait faire remonter les taux d'intérêt, justement au regard de l'âge moyen de plus en plus élevé de la population. Pour autant, nous ne pouvons pas partir du principe que les taux ne remonteront jamais.

Réforme de la prévoyance professionnelle

Mi-décembre 2019, le Conseil fédéral a lancé la consultation. Peu avant la fin de la procédure, le délai a été prolongé de deux mois jusqu'à fin mai 2020.

L'Association Suisse d'Assurances ASA a remis mi-mars 2020 sa réponse issue de la consultation sur la proposition du Conseil fédéral relative à la réforme de la prévoyance professionnelle (Réforme LPP). L'abaissement du taux de conversion minimal LPP à 6,0 pour cent en une fois constitue le cœur de la réforme. Cela implique l'introduction d'une cotisation destinée à financer le taux de conversion. L'ASA estime ces mesures inévitables et les approuve en conséquence sans réserve telles que proposées.

L'ASA salue l'objectif de maintien du niveau des prestations en dépit de l'abaissement du taux de conversion. Elle considère néanmoins que certains points doivent être améliorés concernant les mesures de compensation : elle conseille une réduction moins importante de la déduction de coordination, un lissage plus modéré des bonifications de vieillesse ainsi qu'une épargne vieillesse plus précoce. L'ASA rejette le supplément de rente proposé ainsi que le financement envisagé en la matière. Cela reviendrait à introduire dans le deuxième pilier un élément anti-systémique organisé selon un système par répartition, ceci de surcroît pour une durée indéterminée.

La proposition de réforme du Conseil fédéral s'appuie largement sur le projet présenté en juillet 2019 par l'Union syndicale suisse, Travail.Suisse et l'Union patronale suisse. Au regard du caractère incontournable et urgent de cette réforme, l'ASA réclame qu'un projet de loi soit soumis au Parlement dans les plus brefs délais.

Assumer nos responsabilités

À l'automne 2019, les assureurs privés ont viré la dernière tranche des dix millions de francs promis à la fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante. Ils ont ainsi tenu leur promesse et participent au fait que la fondation puisse répondre à moyen terme aux prétentions des requérants (malades ne disposant pas d'une couverture d'assurance suffisante). Le conseil de fondation présidé par Urs Berger estime que les besoins s'élèvent au total à près de 100 millions de francs. Les entreprises qui ont produit de l'amiante ou utilisé ce matériau ainsi que d'autres acteurs assumant une responsabilité sociale sont censés financer ce fonds au prorata.



www.svv.ch/fr/amiante

Les défis de la prévoyance vieillesse

Le point de vue de Christoph A. Schaltegger



La situation financière de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) financée par répartition se dégrade à vue d'œil. Depuis 2014, les recettes courantes ne couvrent plus les dépenses courantes. Au regard du régime en vigueur, le fonds AVS devrait être épuisé dès 2034. Les causes démographiques de ce phénomène sont connues depuis longtemps : diminution du taux de natalité et augmentation de l'espérance de vie. Ces difficultés ne manqueront pas de s'accroître au cours des prochaines années lorsque la génération des baby-boomers prendra sa retraite. Le déséquilibre entre retraités et actifs s'accroîtra progressivement. Un relèvement de l'âge de la retraite est donc tout indiqué.

D'autant plus que le marché du travail est, semble-il, bien préparé à un tel relèvement. Les salariés seniors sont particulièrement bien intégrés sur le marché du travail suisse. La participation de la population âgée au marché du travail augmente depuis des années et est très élevée en comparaison internationale. Il n'y a pas de réel problème de chômage pour les salariés des tranches d'âge supérieures : comparées à d'autres groupes d'âge, le taux de chômage y est toujours inférieur à la moyenne. Il est vrai que les salariés plus âgés sont plus souvent touchés par un chômage de longue durée. Néanmoins, l'assurance chômage tient déjà compte de cette problématique à l'heure actuelle puisque la durée de perception des pres-

tations est plus longue à partir de 55 ans. Ces prochaines années, l'évolution démographique ne manquera pas d'entraîner une raréfaction notable de l'offre de travail, ce qui devrait stimuler la demande de main d'œuvre plus âgée.

En termes de santé aussi, nous sommes a priori prêts pour un relèvement de l'âge de la retraite. Grâce à l'accroissement du niveau de vie et au progrès médical, l'espérance de vie s'est fortement inscrite à la hausse au cours du 20^e siècle en Suisse. Or, non seulement les individus vivent plus vieux, mais ils restent aussi plus longtemps en bonne santé. La recherche montre que le processus de vieillissement a reculé d'une dizaine d'années (« 70 ans, c'est la nouvelle soixantaine »). En 1992, les personnes de 65 ans pouvaient encore espérer passer en moyenne 11 à 12 années en forme ; aujourd'hui, elles ont gagné 3 années de plus. Dans la classe d'âge des 55-64 ans comme dans celle des 65-74 ans, trois quarts des personnes des deux sexes évaluent leur état de santé de bon à très bon. L'âge de 65 ans n'est pas un seuil à partir duquel les problèmes de santé se multiplieraient de manière notable. Pour la plupart des Suisses, un départ à la retraite à 67 ans ne poserait déjà pas de problème aujourd'hui en termes de santé.

Si les choses sont si évidentes, pour quelles raisons les politiques n'interviennent-ils pas ? La politique des retraites touche toutes les générations, mais est menée dans le cadre du « marchandage » habituel entre les générations actuelles. Seules les générations d'aujourd'hui sont appelées à prendre les décisions. Il est donc extrêmement compliqué de définir des solutions durables et équitables toutes générations confondues dans le cadre des affaires politiques courantes. Il est beaucoup plus facile de repousser le financement des assurances sociales et de grever ainsi le budget des futurs contribuables et celui des futurs cotisants. Concernant l'AVS justement, il est important de définir des règles qui obligent les politiques (et la société aussi) à adopter un comportement cohérent sur la durée. Enfin, seul un mécanisme fondé sur des règles réussira à forcer le blocus réformateur et à assurer un financement de l'AVS durable et relativement équilibré entre les générations.

Portrait
Christoph A. Schaltegger est professeur d'économie politique et membre fondateur de la Faculté des sciences économiques de l'université de Lucerne.



Premier rapport sur la durabilité

Pour la première fois, les assureurs privés rendent compte de leurs efforts dans le domaine de la durabilité.

Une grande partie des compagnies membres appliquent déjà des critères ESG dans leurs processus de placement. Près de 86 pour cent des placements de capitaux effectués par les compagnies membres participantes reposent sur un processus d'investissement impliquant des critères ESG. Tel est l'un des enseignements du rapport sur la durabilité. C'est la première fois que les assureurs privés communiquent ensemble sur leurs activités dans le domaine de la durabilité. Le rapport repose sur les données de 32 compagnies membres, lesquelles détiennent 94 pour cent des capitaux placés par les assureurs privés. D'après la Finma, l'assurance privée gère au total 582 milliards de francs de capitaux au 31 décembre 2018.

La consommation d'énergie diminue

Le rapport couvre trois domaines. Il fournit des informations sur les investissements effectués, mais aussi sur la souscription et l'écologie en entreprise. Concernant cette dernière, les données montrent que 78 pour cent des compagnies participantes établissent déjà un bilan écologique en interne et le publient pour la plupart chaque année. Par rapport à l'année précédente, l'année 2018 enregistre une diminution de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de CO₂ en équivalent plein temps.

Il n'y a toujours pas de base de données commune

En matière de souscription, les assureurs sont relativement actifs, même s'il n'existe pour le moment pas de base de données qui permettrait de dresser des constats quantitatifs. Les mesures prises individuellement par les entreprises montrent néanmoins les directions dans lesquelles des efforts sont entrepris. Le rapport s'appuie sur des exemples concrets pour illustrer ce qui est déjà en place, notamment la manière dont les compagnies membres de l'ASA ont défini des directives claires en matière d'exclusion des énergies fossiles.

La base de données du rapport sur la durabilité continuera d'être étoffée. Le rapport fournira régulièrement des informations sur les mesures prises et leur efficacité. Les assureurs privés suisses prônent la responsabilité individuelle et entendent soutenir la comparaison avec les éventuelles normes internationales.



www.svv.ch/fr/durabilite

Un exercice d'équilibre pour le bien de tous

À la recherche d'une protection mesurée des consommateurs

De quel degré de protection les assurés ont-ils besoin pour être bien protégés en tant que consommateurs ? Telle est la question qui se pose au secteur de l'assurance dans le cadre des trois révisions de loi en cours. La révision partielle de la loi sur le contrat d'assurance prévoit un renforcement mesuré de la protection des consommateurs. L'ASA soutient cette révision et préconise la recherche d'un bon équilibre entre réglementation et responsabilité individuelle pour la loi sur la surveillance des assurances et celle sur la protection des données.

Par Claudia Wirz

Une protection accrue est-elle toujours une bonne chose pour les consommateurs ? Dans le cadre de la révision de la loi sur le contrat d'assurance (LCA), une grande partie des discussions a tourné autour de cette question. Au regard de la multiplication des interventions parlementaires sur cet objet, il s'avère que ce problème est bien plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord. Une seule réponse ne saurait suffire pour faire le tour du sujet.

Le bon équilibre

La question de savoir où se trouve le juste équilibre entre réglementation de l'Etat et responsabilité individuelle et à partir de quel moment la protection de la loi se retourne contre les intérêts mêmes des clients ne se pose pas uniquement dans le cadre du débat sur la révision de la LCA, elle touche aussi à la révision de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) et à celle sur la protection des données. Un durcissement des règles a toujours un prix. Et ce dernier, ce sont les consommateurs qui l'acquittent. En assurances, l'ajout de nouvelles dispositions réglementaires risque de se traduire par une hausse des primes ou une dégradation des offres. Rien de cela ne saurait être dans l'intérêt des clients.

La bonne protection

Personne ne remet vraiment en cause la protection des consommateurs, telle qu'elle est prévue dans la loi. En Suisse, les assurés sont déjà bien protégés à l'heure actuelle ; aucune autre branche n'est aussi sévèrement réglementée que celle de l'assurance. Il y a de bonnes raisons à cela. Cette matière est complexe, et la population suisse ne dispose pas de connaissances très pointues en finances ni en assurances. Tel est le constat d'une étude représentative réalisée en 2016 par l'Institut d'économie de l'assurance de l'université de St-Gall pour le compte de l'Association Suisse d'Assurances (ASA).¹

Alors que les débats politiques se déroulent presque exclusivement entre experts, cette étude est la première à s'être penchée sur les sensibilités des assurés eux-mêmes. À la recherche de l'assuré moyen, trois types de clients sont ressortis : avec une part de 41 pour cent, les pragmatiques constituent le groupe le plus important des personnes interrogées. Leur principe en matière de police d'assurance est le suivant : « perforer, classer et, en cas de sinistre,

téléphoner ». Trois cinquièmes des pragmatiques sont des femmes. Les décideurs, ceux qui savent exactement ce qu'ils veulent et ce qu'ils peuvent faire, arrivent en deuxième position avec une part de 36 pour cent. Le groupe le plus petit est celui des délégués, ce sont ceux qui préfèrent prendre leurs décisions avec leur conseiller.

Les pragmatiques

La proportion importante de pragmatiques s'explique vraisemblablement par le fait qu'en Suisse, les assurances bénéficient d'un degré élevé de confiance, estime la NZZ. Celui qui est satisfait ne se soucie pas des questions d'assurance.

Vu sous cet angle, se pose donc la question de savoir si les personnes directement concernées souhaitent être mieux protégées et jusqu'à quel point. Les organisations de défense des consommateurs ne sont pas vraiment des références fiables, car elles sont dans une dynamique propre, comme le souligne le professeur Peter Maas, l'un des auteurs de l'étude de St-Gall.

Pour autant, les requêtes des organisations de consommateurs ont été entendues lors des consultations. Les critiques se sont surtout concentrées sur l'art. 35 de la LCA (voir l'article p. 20). D'aucuns se sont inquiétés du fait que ce nouvel article de loi permettrait des adaptations contractuelles qui sont actuellement interdites selon le droit en vigueur. Compte tenu de l'extrême rapidité avec laquelle les technologies évoluent, de tels ajustements ne seraient pas nécessairement absurdes, dans la mesure où sinon, cela donnerait lieu inévitablement à des milliers de résiliation pour cause de modification contractuelle ou d'augmentation de primes. « Lors d'une campagne de votation, de telles considérations seraient difficiles à faire passer, surtout en ce qui concerne l'assurance maladie, où la liberté de choix des consommateurs est déjà fortement restreinte », écrit Babette Sigg du Forum des consommateurs. L'ASA a soutenu la suppression de l'article controversé ainsi que le compromis trouvé en faveur d'un élargissement mesuré de la protection des consommateurs.

Confiance

« Le client ne peut se rendre compte qu'en cas de sinistre si son assurance ou son conseiller sont vraiment bons », estime Peter Maas. La branche de l'assurance vit de la confiance de ses clients. Celle-ci n'est pas gratuite et doit être méritée jour après jour. Afin d'éviter les mauvaises expériences, les assureurs suisses investissent constamment dans l'amélioration des compétences professionnelles et opérationnelles de leurs collaborateurs et gèrent à cet effet le registre sectoriel « Cicero ». Ce dernier est gage d'un conseil de qualité et de compétences en permanence actualisées.

De quel degré de protection les assurés ont-ils besoin pour être bien protégés en tant que consommateurs ?

Il est également question de confiance dans le cadre de la révision de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) et de celle sur la protection des données. L'ASA soutient les orientations actuelles de ces deux réformes et s'engage, avec ses propositions de correction, à trouver là encore une solution équilibrée, qui n'engendre pas de bureaucratie inutile et ne réglemente que lorsque cela est nécessaire dans l'intérêt des assurés comme des assureurs.

¹ Pascal Bühler / Martin Eling / Peter Maas / Veselina Milanova
La protection des consommateurs vue par les consommateurs :
une étude empirique du marché suisse de l'assurance
Institut d'économie de l'assurance de l'université de St-Gall

Révision de la loi sur le contrat d'assurance

Le Parlement a démarré la consultation de la loi sur le contrat d'assurance lors de sa session extraordinaire en mai 2019 et a procédé à l'élimination des dernières divergences lors de la session de printemps 2020, laquelle a été interrompue.

La loi sur le contrat d'assurance (LCA) régit les relations contractuelles entre le client et la compagnie d'assurances. Conformément au mandat confié par le Parlement, le Conseil fédéral a pris en main la révision partielle nécessaire et a déposé le message correspondant en juin 2017. L'ASA a soutenu le principe de cette révision partielle dès le départ et a suivi de près les délibérations parlementaires.

Le Conseil national a traité cet objet en premier lors de sa session extraordinaire en mai 2019. S'il a alors approuvé de larges pans du projet du Conseil fédéral, il a néanmoins procédé à diverses modifications réclamées par les organisations de défense des consommateurs. Il a notamment supprimé – ce qui va aussi dans le sens de l'ASA – le nouvel article 35, largement critiqué par les médias, qui prévoyait un droit de résiliation en cas d'adaptations des conditions d'assurance. D'aucuns craignaient que ce nouvel article de loi ne permette des adaptations contractuelles qui ne sont actuellement pas autorisées selon le droit en vigueur. En septembre 2019, le Conseil des États a suivi l'essentiel des travaux préparatoires de la première chambre et a aussi introduit quelques différences importantes. Le Parlement nouvellement élu a donc procédé à l'élimination des divergences en quatre étapes à partir de décembre 2019. La session a dû être interrompue à cause de la crise du coronavirus. Le vote final n'a pu avoir lieu et a été repoussé à une date encore inconnue.

L'ASA salue le projet tel que rectifié. Il comporte un certain nombre de modifications de fond importantes. La LCA en vigueur comprend 109 articles dont 23 ont été biffés, 29 corrigés et auxquels 11 nouveaux ont été ajoutés – et l'ensemble de la loi a été entièrement remanié.

Déjà prononcée, la protection des consommateurs a notamment été élargie par les nouveautés suivantes :

- Introduction d'un droit de révocation : les clients disposent d'un délai de réflexion de quatorze jours pour dénoncer leur contrat.
- Droit de résiliation ordinaire et, par conséquent, suppression des « contrats léonins ».
- Renonciation de l'assureur-maladie au droit de résiliation.
- Allongement du délai de prescription jusqu'à cinq ans après un sinistre.



- Suppression de l'approbation tacite : en vertu de celle-ci, une police est considérée comme acceptée par le client si ce dernier ne signale pas dans les quatre semaines suivant la réception de la police que sa teneur ne concorde pas avec ce qui a été convenu.
- Compatibilité de la LCA avec le commerce électronique.

Dans le même temps, l'ASA a veillé à ce que les idées suivantes n'obtiennent pas la majorité :

- Limitation dans le temps des sanctions en cas de réticence : au bout de deux ans, les assurances n'auraient plus été autorisées à sanctionner une réticence. Une telle « guillotine » temporelle n'aurait pas manqué de créer des incitations à la fraude et aurait profité aux preneurs d'assurance malhonnêtes.
- Prolongation de la couverture en assurance-maladie complémentaire : les assureurs en maladie complémentaire auraient été obligés de verser des prestations en cas de maladie, même après expiration du contrat d'assurance. Certains assurés auraient ainsi pu percevoir des prestations pendant cinq ans, sans toutefois acquitter de primes en conséquence, ceci au détriment du collectif d'assurés. Les autres assurés auraient dès lors dû accepter des primes plus élevées.
- Divisibilité de la prime d'assurance en cas de dommage total : en cas de dommage total, le client n'aurait dû acquitter qu'une partie de la prime. Aujourd'hui comme à l'avenir, il faut que le client acquitte l'intégralité de la prime. Ne serait-ce que parce qu'il perçoit la prestation d'assurance en rapport avec la prime (par exemple, achat d'un nouveau véhicule par l'assurance en cas de vol automobile).

Finalement, la révision obtenue consiste en une loi équilibrée dans la mesure où elle tient compte à la fois des besoins des assurés et des requêtes justifiées des assureurs.

Retour sur le modèle de réussite

Le point de vue de Markus Hongler

Nous sommes mi-avril 2020. La crise du coronavirus a transformé la Suisse. Notre gouvernement vient d'annoncer les premières étapes vers un retour à la normale. Mi-mars, le Conseil fédéral a décrété le confinement en Suisse. Cela a fortement restreint l'activité économique. Priorité a été donnée à la protection de la santé de la population suisse. Les Suisses ont soutenu ces mesures, tout comme le secteur privé. Les entreprises, les grandes comme les petites, ont accepté les fermetures, développé de nouvelles formes de distribution et organisé le télétravail de leurs collaborateurs. Aussi sensées qu'aient été ces mesures, elles nous ont rapidement appris que la prospérité économique ne va pas de soi. Nous y travaillons tous les jours – conjointement avec nos interlocuteurs du monde économique et des pouvoirs publics. Une coopération qui gagne en importance, surtout en cette période de grands défis.

Pendant la crise, l'État et l'économie privée n'assument plus les mêmes rôles. Nous avons tous reconnu cette nécessité et accepté de nous modérer en conséquence. Nous avons soutenu les décisions des autorités. Après la crise, l'économie privée a néanmoins besoin de retrouver les conditions d'exercice éprouvées pour laisser libre cours à son dynamisme. Par sa flexibilité et sa force d'innovation, elle peut être le moteur qui donnera l'élan nécessaire à une reprise rapide et efficace. Le bien-vivre en Suisse dépend aussi de la manière dont l'économie arrivera à retrouver un cours normal. Là encore, une coopération constructive entre l'Etat et les acteurs économiques est indispensable.

Force d'innovation, esprit d'entreprise et fiabilité, tels sont les points forts sur lesquels la place Suisse s'appuie depuis toujours. De bonnes conditions d'exercice ont contribué à créer un site économique fort. Reposons-nous sur elles pour renouer promptement avec la croissance et portons-leur une attention toute particulière. Nous nous engageons en ce sens en notre qualité de branche d'assurance et appliquons le principe suivant : autant de réglementation que nécessaire, mais aussi peu que possible.

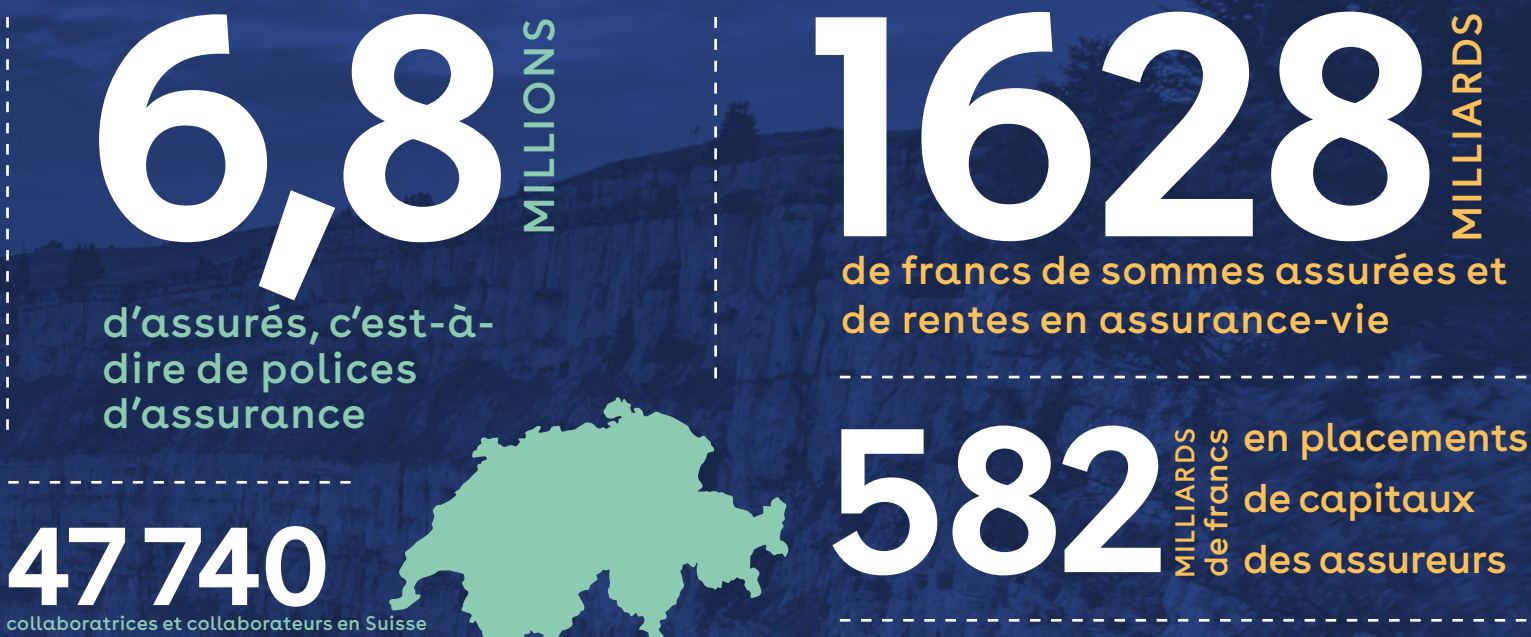
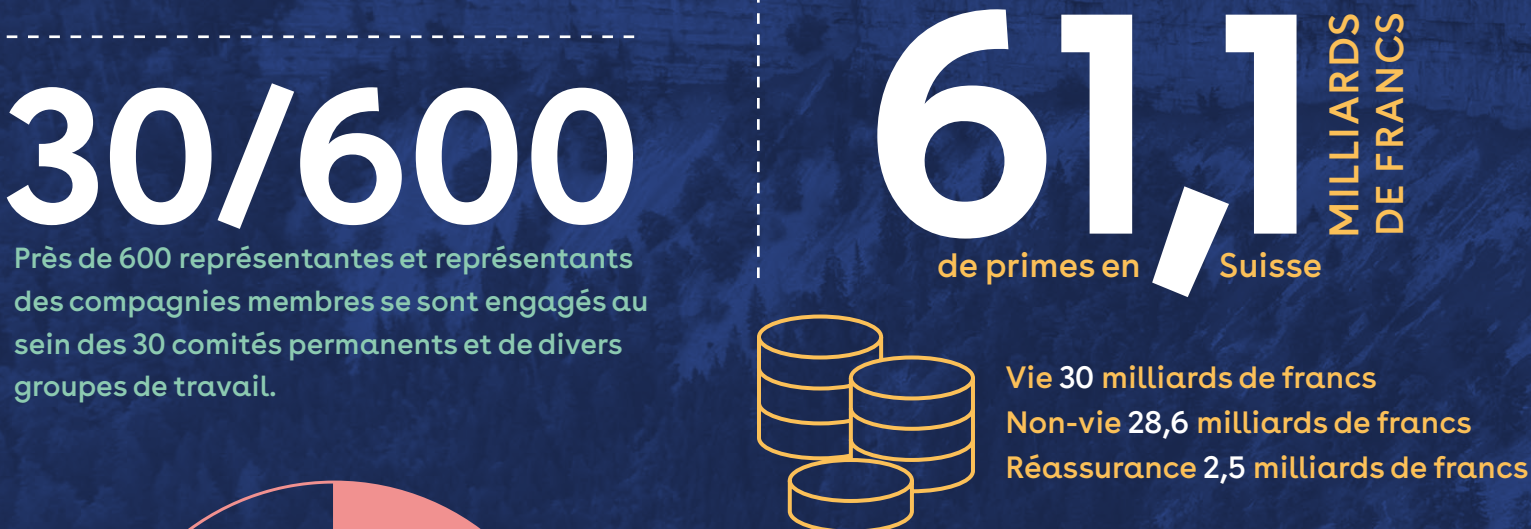


Un marché du travail libéral relève de ces bonnes conditions d'exercice. Les exigences et les besoins évoluent rapidement. Il faut de nouveaux modèles comme le télétravail, le travail à temps partiel ou le travail pour plusieurs employeurs en même temps. En la matière, des dispositions réglementaires souples sont plus efficaces que des dispositions rigides. Par ailleurs, nous avons besoin de suffisamment de main d'œuvre qualifiée. La bataille pour attirer les talents les meilleurs se joue au niveau mondial.

Enfin, les conditions d'exercice doivent encourager une concurrence loyale. Cela signifie notamment qu'il faut séparer clairement les secteurs privé et public et les équilibrer. Pour y parvenir, il est essentiel de comprendre les rôles et les responsabilités, ainsi que le fonctionnement de chacun des secteurs. La réussite économique de la Suisse repose depuis toujours sur un État discret, un secteur privé organisé selon l'économie de marché et une répartition claire des rôles. La politique doit soutenir un exercice loyal de la concurrence. Le marché libre implique systématiquement le libre jeu de la concurrence.

Si cette crise donne l'occasion de bien prendre conscience des avantages et des points forts de la libre concurrence, alors l'économie – et donc, nous tous – en sortira plus forte. De bonnes conditions d'exercice permettent aux entreprises privées de participer au redémarrage de l'économie – et au développement durable de la place économique suisse.

Portrait
Markus Hongler est vice-président de l'ASA et CEO de la Mobilière.





Planifier son avenir toute sa vie durant

L'apprentissage tout au long de la vie recouvre bien plus que le simple fait de s'adapter à l'évolution des choses. Celui qui souhaite suivre régulièrement des formations a besoin de temps, et il lui faut anticiper les changements afin d'être acteur de son propre avenir.

Par Takashi Sugimoto

« Il y aura sûrement une autre formation continue », déclare Carine Alves. Cette responsable de partenariats et de produits pour les affaires d'entreprises auprès de Swiss Life Select suit actuellement une formation diplômante pour devenir économiste en assurance. Pour elle, suivre des formations, continuer de développer ses connaissances et ses compétences, se créer de nouvelles opportunités, sont une évidence. L'apprentissage tout au long de la vie est une sorte de réflexe. Toutefois, Carine Alves ne va pas suivre tout de suite une nouvelle formation. En effet, chaque formation requiert une certaine disponibilité en termes de temps. Cela implique un effort de la part de la personne qui se forme, mais aussi de la part de ses proches.

Un soutien précieux

Pour qu'une formation puisse être suivie dans de bonnes conditions, il est primordial de réfléchir en amont à l'impact qu'elle risque d'avoir sur la vie familiale et sociale. Matthias Zurflüh insiste sur ce point. « Sans soutien à la maison, alors

« L'évolution technologique ne cesse de donner naissance à de nouvelles professions »

Marc Schenker, Baloise



il n'est pas possible d'assumer cette double charge. » Le responsable du marketing de la compagnie emmental versicherung a eu la chance de bénéficier d'un tel soutien. Il a ainsi pu suivre différentes formations continues et acquérir des compétences très diverses et variées. Agriculteur à l'origine, il a suivi des formations d'agrocommerçant ES et de formateur pour adultes. Cette combinaison s'avère idéale dans son quotidien professionnel : « Nous sommes une compagnie d'assurances à vocation rurale. C'est un véritable plus si je comprends les clients et que je parle leur langue. » Pour Carine Alves également, savoir appliquer ce qu'elle a appris est essentiel. Suivre une formation juste pour avoir le diplôme, cela n'a aucun sens.

Fixer des objectifs concrets

Aussi simple que cela paraisse, aussi évident que soit aujourd'hui l'apprentissage tout au long de la vie – cette démarche ne va pour autant pas de soi. Ce qu'il faut, c'est se fixer des objectifs. La planification de son avenir personnel

« L'apprentissage tout au long de la vie est essentiel »

Yvonne Häring, Pax

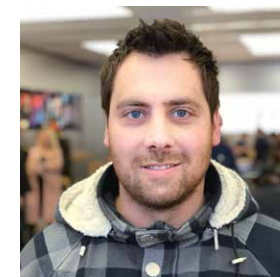


« L'apprentissage tout au long de la vie implique ouverture d'esprit, flexibilité et curiosité. »

Vera Gottwald, Allianz Suisse



est un préalable. « Il faut avoir défini son propre plan de développement », explique Yvonne Häring. Cette membre de la direction de la Pax a personnellement complété ses connaissances universitaires par des formations continues choisies de manière ciblée qu'elle a sélectionnées après avoir analysé les compétences et les aptitudes qu'elle voulait acquérir. « Il faut réfléchir en toute connaissance de cause aux compétences souhaitées et au délai que l'on se donne pour y parvenir avant de formuler concrètement son besoin de formation », précise Yvonne Häring. Une telle clarté des objectifs est également indispensable pour Marc Schenker. Il suit actuellement une formation afin de maîtriser parfaitement une aptitude bien particulière. « Cela me permet d'anticiper mon évolution et de l'orienter dans le sens que je souhaite », commente le responsable de l'assistance technique de la Bâloise en Suisse romande. Pour lui, cette démarche est la clé du succès. Il a ainsi la possibilité de définir ses propres objectifs.



« L'important, c'est d'élargir ses propres connaissances »

Stefan Walther, Helsana

Une contribution importante des supérieurs

Être parfaitement formé aux missions qui nous sont confiées, c'est pour Marc Schenker indispensable afin de prendre du plaisir dans son travail. Entretenir sa propre motivation, tel est le moteur le plus important en matière de formations continues. « Il va de soi que le supérieur a aussi un rôle à jouer pour stimuler la motivation », ajoute-t-il. Le plan de carrière et le temps mis à disposition pour les formations doivent être convenus d'un commun accord. Les besoins et les attentes du supérieur et du collaborateur doivent concorder et aller dans le même sens. Cette expérience, Vera Gottwald, responsable Stratégie & Guidelines chez Allianz Suisse, l'a vécue : « Mes supérieurs m'ont non seulement soutenue lorsque j'ai voulu suivre des formations, mais ils m'ont aussi encouragée de manière proactive. » Il faut que les supérieurs montrent l'exemple et s'appliquent à eux-mêmes le principe de l'apprentissage tout au long de la vie en suivant personnellement des formations continues. « C'est extrêmement important », affirme Yvonne Häring.

La numérisation avance

À l'heure actuelle, il y a un aspect qui est particulièrement déroutant pour les collaborateurs, c'est la numérisation. « Pour rester opérationnel et s'efforcer d'assimiler ne serait-ce que la moitié du développement technologique, l'apprentissage tout au long de la vie est incontournable », commente Stefan Walther de la compagnie Helsana. Ce spécialiste ICT vient de terminer une formation consacrée aux projets de transformation numérique. Le développement numérique progresse à très grande vitesse. Il est extrêmement difficile de rester au fait de l'actualité en la matière. Pour Stefan Walther, cette évolution ne s'observe pas uniquement en lien avec la numérisation. Il s'agit d'un phénomène général. « Quiconque espère encore pouvoir se montrer novateur avec un diplôme vieux de 15 ans se rendra rapidement compte que le monde a continué d'avancer », dit-il.

« Les proches et les supérieurs sont importants »

Matthias Zurflüh, emmental versicherung



L'heure du renouveau

Apprendre quelque chose de nouveau, tel est le but de toute formation. « En effet, il ne s'agit pas uniquement de s'adapter à la nouvelle donne », prétend Marc Schenker. Vera Gottwald partage son avis : « Suivre une formation, c'est avoir envie d'apprendre de nouvelles choses. Pour moi, une formation continue signifie que je peux prendre du temps pour me consacrer pleinement à un nouveau sujet. » Et Carine Alves appelle cela « ne pas faire du sur-place et savoir régulièrement sortir de sa zone de confort ». Cela demande du temps. Une formation continue implique cette marge de manœuvre. Et elle apporte à tout un chacun une valeur ajoutée non négligeable. « Une formation continue suivie à l'extérieur de l'entreprise, c'est l'occasion d'échanger avec les autres participants, de partager ses expériences et ses points de vue, de réfléchir à différentes cultures d'entreprise », allègue Stefan Walther. Les formations sont source de nouvelles impulsions pour enrichir le travail au quotidien. Elle donne l'occasion d'avoir un aperçu de nouvelles branches. Yvonne Häring ajoute : « Sans compter que suivre une formation continue en dehors de sa propre entreprise, c'est avoir l'occasion d'élargir son réseau à la fois auprès des autres participants, mais aussi auprès des intervenants. »

« En ce qui me concerne, l'immobilisme, c'est le vide. »

Carine Alves, Swiss Life Select



L'avenir se construit aujourd'hui !

Le point de vue de Sophie Revaz



Aujourd'hui, il n'est plus envisageable d'apprendre un seul métier que nous exercerons toute notre vie. L'apprentissage au jour le jour, que ce soit sur le terrain ou en formation est essentiel. La curiosité, la soif d'apprendre, de découvrir de nouvelles compétences et d'acquérir des connaissances deviennent de réels atouts.

Je l'expérimente d'ailleurs au quotidien dans mon rôle de Directrice en charge du domaine Prestations Individuelles, domaine qui inclut les ressources humaines. Les besoins et attentes changent, évoluent et ce de plus en plus vite. Quelle que soit l'entreprise ou la fonction occupée, l'apprentissage tout au long de la vie devient une nécessité. Beaucoup de personnes apprécient cet environnement dynamique, fait de changements. Cette évolution peut toutefois aussi susciter certaines craintes, et c'est à nous, entreprises et responsables d'écouter chacune et chacun avec empathie, d'accompagner ce changement et de favoriser l'employabilité de l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs. L'apprentissage tout au long de la vie est une responsabilité individuelle mais aussi collective qui exige de l'ensemble des intervenants, privés ou publics, qu'ils encouragent chacune et chacun à maintenir un haut niveau d'employabilité et de compétences.

Je suis convaincue que c'est en montrant l'exemple et en accompagnant avec humanité les collaboratrices et collaborateurs que nous créerons pour tous un environnement de travail attractif et stimulant. En tant qu'entreprise, il est de notre responsabilité de proposer aux collaboratrices et collaborateurs des formations adaptées aux besoins futurs du marché et de renforcer ainsi la formation en Suisse. Le Groupe Mutuel vient d'ailleurs de revoir son catalogue de formation continue et sa politique dans ce domaine, et ce dans le but de favoriser encore plus l'apprentissage tout au long de la vie. J'encourage ainsi tant les employeurs que les employés à investir (et à s'investir) dans le développement personnel et la formation.

Portrait

Sophie Revaz est membre de la direction générale du Groupe Mutuel.

Personne ne fait carrière en restant dans son coin



L'ASA entend encourager une représentation équilibrée des sexes au sein des cadres. Les deux membres du comité directeur de l'ASA, Philomena Colatrella, CEO de la CSS, et Fabrizio Petrillo, CEO d'AXA Suisse, parlent de perspectives, de défis et du Women insurance network.

Si la revendication d'une représentation équilibrée des sexes n'est pas nouvelle, cet objectif n'est pas atteint pour autant.

Fabrizio Petrillo : Il est vrai que nous ne sommes pas aussi avancés que nous le souhaiterions. Les raisons à cela sont multiples, sans compter qu'il faut laisser le temps au temps, si j'en juge par mon expérience au sein d'AXA.

Philomena Colatrella : Des progrès ont été faits, même s'ils restent minimes. Selon l'enquête suisse sur la population active, la proportion de femmes qui assument des postes de direction est aujourd'hui d'un peu plus d'un tiers. Par ailleurs, j'ai l'impression que la sensibilité à cette question s'est nettement accrue.

Fabrizio Petrillo : À mon avis, au delà d'une représentation effectivement équilibrée des sexes, il me semble plus important qu'un large consensus se dégage aujourd'hui en vertu duquel les femmes sont des dirigeants tout aussi compétents que les hommes et qu'elles devraient se voir offrir les mêmes opportunités que leurs homologues masculins. En la matière, d'énormes progrès ont été enregistrés dans les différents secteurs économiques comme dans l'ensemble de la société, même si nous n'avons pas encore atteint le but visé en termes d'égalité des chances.

Quel rôle peut jouer ici un réseau comme le Women insurance network ?

Philomena Colatrella : Pour commencer, il permet que ce sujet reste d'actualité. Par ailleurs, il offre des conditions idéales pour nouer de nouvelles relations, mais aussi pour

encourager l'échange de savoir au sein de la branche. Car, une chose est sûre : personne ne fait carrière en restant dans son coin. Cela vaut d'autant plus pour les femmes. **Fabrizio Petrillo** : Le Women insurance network est à n'en pas douter un bon signe. Il montre que l'ASA a parfaitement conscience de l'importance de la diversité des genres à tous les niveaux hiérarchiques, ceci tant pour le succès économique, que pour l'ancrage social et la réputation de notre branche. C'est la raison pour laquelle, l'association met sciemment l'accent sur le thème de la diversité.

Que faudrait-il d'autre pour que les femmes arrivent à casser le plafond de verre et à accéder aux plus hautes fonctions ?

Philomena Colatrella : Il faut aussi que les conditions structurelles s'améliorent afin que les femmes soient plus nombreuses à accéder à des postes de direction. En la matière, il faut mettre en place des modèles de travail qui permettent de concilier vie professionnelle et vie familiale. Il est également fondamental que la question de la diversité et de la « promotion des femmes » fasse l'objet d'un traitement systématique à tous les niveaux des entreprises. **Fabrizio Petrillo** : Il va de soi que chaque compagnie doit apporter sa pierre à l'édifice, par exemple en proposant, comme nous, des modèles de travail à temps partiel pour les femmes et les hommes, tous niveaux hiérarchiques confondus.

Philomena Colatrella : Et il n'est pas normal qu'un congé maternité soit un obstacle à la carrière d'une femme ; sinon, nous nous heurterons forcément au fameux plafond de verre.

Quelles sont les chances et les atouts, mais aussi les défis d'un corps de cadres diversifié ?

Philomena Colatrella : La diversité accroît la probabilité d'une plus grande variété de points de vue et d'une meilleure assise des décisions. Il est prouvé que les décisions prises par une équipe mixte sont de meilleure qualité. De plus, il faut alors témoigner d'une plus grande capacité à gérer les conflits que dans une équipe homogène. Et lorsqu'un plus grand nombre de femmes accèdent à des postes de direction, elles servent d'exemple à d'autres et leur donnent du courage.

Fabrizio Petrillo : De nombreuses études montrent que des personnes d'horizons différents - qu'il s'agisse de valeurs, de compétences, d'éducation ou de sexe - obtiennent de meilleurs résultats que des équipes homogènes. Ce constat recoupe aussi ma propre expérience : les meilleures solutions se dessinent lorsque les choses sont abordées sous des angles différents et qu'elles émergent à la suite de la confrontation d'arguments constructifs.

Dans votre carrière, avez-vous parfois eu l'impression que votre sexe a joué un rôle ?

Fabrizio Petrillo : Le sexe n'est qu'une caractéristique parmi d'autres d'un individu - on ne devrait donc jamais réduire quelqu'un à son genre. D'un autre côté, je considère personnellement comme un réel enrichissement la proportion croissante de femmes dirigeantes au sein du



Promeut la diversité : Philomena Colatrella, présidente de la direction générale de la CSS et membre du comité directeur de l'ASA



Salue le signal fort du Woman Insurance Network : Fabrizio Petrillo, CEO d'AXA Suisse et membre du comité directeur de l'ASA

senior management d'AXA. En ce sens, oui : j'ai déjà eu l'impression que cela joue un rôle - un rôle positif.

Philomena Colatrella : J'ai parfois eu le sentiment que je devais en faire plus que mes collègues masculins pour être écoutée. Toutefois, je ne me suis jamais laissé décourager et ai toujours suivi mon chemin. De la sorte, non seulement, j'ai gagné le respect de mes interlocuteurs, mais je suis aussi devenue plus forte. Dans mon travail au quotidien, le fait que je sois une femme ne change rien. Savoir s'affirmer et être capable de prendre des décisions ne sont pas une question de sexe.

Repenser le travail

Les assureurs s'efforcent de répondre aux besoins individuels des salariés en leur proposant de nouveaux modèles de travail.

Employeurs attractifs, les assureurs sont mis au défi de répondre aux besoins de leurs salariés en leur proposant de nouveaux modèles de travail. En la matière, les compagnies n'ont pas toutes la même approche. Avec son initiative « Structurer activement sa vie professionnelle », Swiss Life promeut des modèles de travail et de développement flexibles. Elle propose notamment différents modèles pour faire des pauses, par exemple la possibilité d'acheter des jours de congés ou de cumuler ses congés pour faire une pause plus longue. Et avec le « Modèle 58+ », Swiss Life permet à ses collaborateurs de 58 ans et plus de prendre en charge de nouvelles fonctions, de céder des responsabilités et de réduire leur temps de travail, sans que cela n'exerce un impact sur leur retraite future.

La Mobilière continue de développer son modèle de travail agile. Désormais, elle met en place des équipes agiles. Pour des durées respectives de trois mois, jusqu'à 800 collaborateurs travaillent au sein d'équipes interdisciplinaires, essentiellement dans le domaine informatique. Pendant ce délai, ils s'emploient à réaliser les résultats convenus à partir du portefeuille de projets. À l'expiration de ces trois mois, ils se retrouvent pendant deux jours pour un échange d'expériences. De nouvelles missions sont alors attribuées et, au besoin, de nouvelles équipes ou des équipes supplémentaires sont constituées. La Mobilière s'appuie sur cette cadence de planification depuis trois bonnes années maintenant.

« Qu’y-a-t-il de plus beau ? »

Depuis l’année dernière, Bettina Zahnd est vice-présidente du conseil de fondation du Bureau pour la prévention des accidents bfu. En sa qualité de responsable Assurance-accidents et prévention au sein d’AXA, elle représente les intérêts des assureurs privés. Cette physicienne diplômée s’engage depuis 16 ans dans la recherche sur les accidents.



S’investit totalement en faveur de la prévention des accidents : Bettina Zahnd.

Pour quelles raisons les assureurs privés font-ils de la prévention ? La question de la prévention se pose depuis que les assurances existent. En premier lieu, les assureurs s’efforcent tout naturellement de couvrir les conséquences financières d’un dommage. Grâce aux enseignements tirés des sinistres déjà survenus, ils sont également capables de définir des mesures de prévention afin d’éviter des sinistres ou de limiter leurs répercussions.

La prévention est-elle une question de notoriété ? Il va de soi que l’engagement d’un assureur en matière de prévention attire la sympathie. Toutefois, il nous importe surtout de rendre la circulation routière plus sûre, car cela se répercute au final sur des coûts de sinistres plus faibles.

Est-il difficile de justifier un engagement dans la prévention en tant qu’assureur privé ? La portée d’une telle mesure n’est-elle pas généralement très large ? Il est effectivement difficile de pouvoir justifier l’effet réel de telle ou telle mesure de prévention. Néanmoins, il est indéniable que la prévention est une bonne chose pour la société dans son ensemble.

Pouvez-vous démontrer son effet ? Oui, nous le pouvons. Par exemple avec nos entreprises clientes qui assurent leur flotte de véhicules chez nous. Lorsque les mesures de prévention sont efficaces, le nombre de sinistres diminue et, par ricochet, le niveau des primes. Cela fonctionne à la condition que la direction de l’entreprise se reconnaisse dans les mesures de prévention.

Et à part les entreprises clientes ? Il est évident que les répercussions positives d’un crash test ne sont pas quantifiables comme mesures individuelles en elles-mêmes. Mais l’utilité des mesures de prévention dans la circulation routière en général peut tout à fait être attestée : en 1971, près de 1800 personnes sont décédées sur les routes ; l’année dernière, ce nombre est tombé à 187 décès en dépit d’un trafic nettement plus dense. En augmentant de manière ciblée la sensibilisation à la sécurité routière, les différents acteurs de la prévention ont obtenu de bons résultats en Suisse.

À quoi reconnaît-on un changement dans la prise de conscience par la population des questions de sécurité ? Un exemple très parlant pour moi : auparavant, l’alcool au volant était considéré comme un délit mineur. Aujourd’hui, cela n’est plus accepté par la société.

La circulation routière est l’une des priorités du Bureau pour la prévention des accidents bfu dont vous êtes la vice-présidente du conseil de fondation. Comment le bfu fixe-t-il ses priorités ? Le bfu détermine ses priorités en se reposant sur des faits. Nous nous engageons dans les domaines où nous pouvons obtenir le plus grand impact possible. En la matière, ce n’est pas le nombre de cas qui est décisif à lui tout seul : la gravité des accidents ainsi que la mise en danger d’autrui jouent également un rôle.

Quel est le point fort du bfu ? Au sein du bfu, la suva et les assureurs privés conjuguent leurs efforts en faveur de la prévention. En conséquence, l’une de nos grandes forces réside dans le fait que les principaux acteurs sont impliqués et qu’ils travaillent ensemble et de manière constructive pour le bien de cette cause.

Les intérêts de la suva, organisme de droit public, et ceux des assureurs privés ne divergent-ils pas ? Les membres du bfu entretiennent un dialogue continu, par exemple concernant les trois priorités suivantes : circulation routière, sport et activité physique ainsi que maison et jardin. Les débats reposent toujours sur des faits et s’inscrivent dans l’intérêt de la prévention. Sans compter que le bfu ne s’engage pas dans les mêmes domaines que la suva ni que ceux des assureurs privés et inversement. En dehors du bfu, chaque assureur développe ses propres priorités en matière de prévention ; toutes ces actions se complètent alors très bien.

Vous représentez l’ensemble des assureurs privés. Comment faites-vous pour défendre équitablement les intérêts de chaque compagnie ? En l’espèce, les intérêts des assureurs privés sont très similaires. Il s’agit de prévention et non de préférences relevant de chaque stratégie d’entreprise. Par ailleurs, il est assez facile de trouver un consensus puisque les activités individuelles des assureurs privés sont complémentaires dans le domaine de la prévention.

Votre engagement au sein du bfu vous prend beaucoup de temps. Avez-vous dû convaincre votre employeur pour qu’il vous dégage du temps disponible ? Non. À vrai dire, il va de soi que nous devons travailler en étroite collaboration avec le bfu. Je trouve cet engagement très enrichissant pour moi. Le bfu est un centre de compétences qui rassemble du savoir et en rediffuse tout autant. J’en profite à titre personnel, et mon employeur aussi par ricochet.

Ensemble pour moins d’accidents

Les différents acteurs s’engagent dans la prévention en pratiquant des activités complémentaires.

En Suisse, chaque salarié est obligatoirement couvert contre les conséquences d’un accident. Il faut distinguer les accidents professionnels (AP) des accidents non professionnels (ANP). Pour la prévention des accidents, un supplément de prévention déterminé dans la loi est prélevé sur chaque prime d’assurance accident professionnel ou d’assurance accident non professionnel. Les mesures de prévention et la protection de la santé au travail relèvent de la compétence de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST. Celle-ci coordonne les mesures de prévention, les responsabilités en matière d’exécution et l’application uniforme des directives.

Dans le domaine des accidents non professionnels, les compagnies d’assurances peuvent financer leurs propres activités de prévention à l’aide des 20 pour cent de la surprime perçue au titre de la prévention. Au moins 80 pour cent de cette surprime revient au Bureau de prévention des accidents bfu. Cet organe a été créé en 1938 et transformé 46 ans plus tard en une fondation de droit privé. Il assume un mandat légal. La suva en nomme le président. Le conseil de fondation comprend des représentants de la suva ainsi que des assureurs privés, lesquels nomment la vice-présidente et trois autres membres de ce conseil de onze personnes.

Par ailleurs, les assureurs privés s’engagent aussi dans la prévention en définissant des priorités propres en la matière. Certains ont créé des fondations indépendantes dédiées à la prévention.



www.bfu.ch

En quoi cet engagement est-il important pour vous ? Pour moi, c’est la mise en réseau qui est importante. En Suisse, seulement une poignée d’institutions font des recherches sur la prévention. Le fait que je puisse apporter ma contribution au sein du conseil de fondation du bfu est un enrichissement pour les assureurs privés et pour AXA.

Vous travaillez dans la recherche expérimentale sur les accidents depuis 16 ans. Cette mission vous plaît-elle toujours autant ? Absolument. Qu’y a-t-il de plus beau que de se lever chaque jour pour s’engager en faveur d’une plus grande sécurité sur les routes et de la diminution du nombre d’accidents ?



Mode d'emploi de la réinsertion professionnelle

Une réinsertion professionnelle réussie implique une collaboration fructueuse entre différents partenaires. La représentation systémique lancée en 2019 permet aux employeurs d'avoir un bon aperçu des différents acteurs impliqués.

Par Takashi Sugimoto

Destiné aux employeurs, Compasso est le portail d'information consacré aux questions de réinsertion professionnelle. L'année dernière, il a présenté un nouvel outil d'orientation pour les employeurs, dédié à la réintégration professionnelle. La représentation systémique montre les interactions entre les différents interlocuteurs impliqués et permet ainsi aux employeurs de mieux savoir à qui s'adresser lors de la réintégration de salariés accidentés. L'Association Suisse d'Assurances ASA a soutenu l'élaboration de cette représentation systémique. « Il est tout à fait logique que les assureurs s'investissent en la matière », déclare Bruno Soltermann en commentant cet engagement. Médecin-chef et responsable du groupe de travail Dommages corporels et réinsertion de l'ASA, il ajoute qu'avec quelque 47 700 collaborateurs, les assureurs privés sont un employeur important en Suisse. « En tant que répondants des coûts, ils sont également touchés en cas d'arrêts de travail et sou-

tiennent la réintégration professionnelle », explique-t-il. En collaboration avec plus de 90 membres des secteurs privé et public ainsi que de la société civile, l'Association Suisse d'Assurances ASA s'engage aux côtés de Compasso en faveur de la réinsertion des salariés atteints dans leur santé.

Un absent, plusieurs intervenants

« L'objectif doit être le maintien au travail des collaborateurs », affirme Bruno Soltermann. Néanmoins, en cas d'arrêt de travail d'une collaboratrice ou d'un collaborateur, il s'agit de soutenir la réinsertion professionnelle, c'est-à-dire de préserver l'employabilité. « Cette situation n'est pas facile pour l'employeur », estime Bruno Soltermann. Il n'entend pas par-là simplement le fait qu'une entreprise doive assumer la charge supplémentaire résultant d'une telle absence. Dans les faits, en cas d'arrêts de travail de collaborateurs, il y a pratiquement toujours plusieurs assureurs

concernés qui assument des missions différentes. Que fait l'AI, qu'indemnise l'assurance-maladie ou à partir de quand l'assurance-chômage intervient-elle ? Avec sa représentation systémique, Compasso a lancé en 2019 un instrument important permettant de répondre à ces questions lorsqu'elles se posent. « La nouvelle représentation systémique de Compasso est un outil précieux pour les employeurs », estime Bruno Soltermann. Elle présente les différents processus de la réintégration professionnelle pour les six cas de figure les plus fréquents : Quel assureur est impliqué à quelle étape du processus ? Quelles mesures peuvent et doivent être prises ? Et qui en assume les coûts ? Les représentations systémiques favorisent la transparence et la compréhension des interrelations complexes qui composent le système d'assurance sociale dans le domaine de l'intégration professionnelle.

Où il y a un besoin de coordination

Pour compléter ces représentations et en collaboration avec l'ASA et l'Assurance-invalidité, Compasso a élaboré le « Guide de collaboration entre les assureurs IJM, les offices AI et les employeurs ». Bruno Soltermann : « Le guide met en évidence les principales interconnexions et missions des différents partenaires. » Une vue d'ensemble présente les étapes essentielles du processus - d'une part, du point de vue des assurances d'indemnités journalières en cas de maladie et, d'autre part, du point de vue des Offices AI. Dans ce guide, les employeurs peuvent s'informer sur les délais à respecter et trouver des réponses à la question de savoir qui fournit quelles prestations. Par ailleurs, il met en évidence les principaux points de coordination. « Ce savoir accroît l'implication de toutes les parties dans le cadre de la collaboration. », déclare Bruno Soltermann. « Le processus peut alors être raccourci, ce qui favorise un retour plus rapide et durable au poste de travail. Tout le monde est gagnant : les collaborateurs concernés comme l'employeur. » Le travail de Compasso ne se limite toutefois pas à la réinsertion. Il s'engage aussi dans la détection précoce. « C'est là une tâche très délicate », souligne Bruno Soltermann. Une performance en baisse ou des changements de comportement au sein de l'équipe peuvent être les signes de troubles psychiques qui transparaissent bien souvent de manière insidieuse.

Un engagement sur le long terme

L'engagement de l'ASA auprès de Compasso ne se limite pas aux représentations systémiques. Elle est l'un des sponsors principaux de Compasso et apporte donc activement son savoir-faire dans de nombreux domaines. Par ailleurs, les membres du groupe de travail Dommages corporels et réinsertion de l'ASA (GT DG RE) contribuent au développement des connaissances dans le cadre d'un laboratoire d'idées. Ils participent à l'élaboration de nouveaux outils à l'intention des employeurs. En effet, une chose est certaine : plus les différentes parties impliquées arrivent à bien travailler ensemble, plus la réintégration professionnelle est rapide.

Une réintégration réussie, un plus pour tout le monde

Le point de vue de Christa Raddatz

La réintégration à leur poste des assurés en arrêt de travail à la suite d'une maladie ou d'un accident revêt une grande importance pour les assureurs privés. C'est la raison pour laquelle l'engagement de ces derniers en la matière est multiple. L'assureur assume généralement la coordination entre les différents services impliqués, ce qui est très appréciable pour l'assuré comme pour son employeur.

L'assureur seconde l'employeur et l'assuré en vue de la réintégration ciblée et progressive de ce dernier à son poste de travail d'origine ou à un nouveau poste adapté à son handicap. Ceci a généralement lieu avant que les autres partenaires ne soient impliqués. Cette démarche est censée conférer stabilité, sécurité et confiance à la personne assurée comme à l'employeur, puisque la perte ou la limitation de la capacité de travail déclenchent en général des inquiétudes existentielles et impliquent de devoir renoncer à des processus familiaux. Par ailleurs, une intégration durable revêt pour l'assuré une importance primordiale, dans la mesure où une sécurité sociale et financière se répercute généralement positivement sur la convalescence. Par son engagement dans la réintégration, l'assureur aide l'employeur à assumer sa responsabilité sociale. Savoir préserver la main d'œuvre est de plus en plus important, tout spécialement au regard de l'évolution démographique.

Même les assureurs sociaux comme l'AI, l'assureur LPP ou LAMal tirent profit d'une réintégration réussie, car ces derniers peuvent alors réduire leurs prestations ou rejeter une demande de prestations.

Il ne faut pas non plus négliger le fait qu'une réintégration durable est également tout bénéfique pour notre économie, car la personne assurée continue de remplir son rôle de contribuable et n'est pas à la charge de la société.

L'engagement des assureurs en faveur des mesures de réintégration professionnelle contribue à leur bonne image de marque et leur permet sans aucun doute d'accroître leur attractivité.

Une réintégration réussie s'inscrit à l'avantage de tous les acteurs impliqués.

Portrait

Christa Raddatz détient un diplôme fédéral d'experte en assurance et est actuaire diplômée DVA / Case manager d'une HES auprès de la Bâloise.

La colonne vertébrale des assureurs

Si un risque est trop gros, les réassureurs couvrent les assureurs. À l'échelle mondiale, ils peuvent par exemple couvrir des risques majeurs, tels que des catastrophes naturelles, qui touchent un grand nombre de polices au niveau local.

Par Takashi Sugimoto



En 2019, les catastrophes ont causé pour près de 146 milliards de dollars de dommages, selon le Swiss Re Institut. C'est une somme de sinistres importante. Et pourtant, l'année a été moyenne. Les deux années précédentes, le bilan des sinistres s'est établi à des niveaux nettement supérieurs. Sur le volume de sinistres calculé de 146 milliards, 60

milliards ont été couverts par les assurances. Même ce chiffre est plutôt faible comparé aux dix dernières années. Sur une année moyenne de la dernière décennie, les dommages couverts par les assureurs s'élevaient à près de 75 milliards de dollars.

Un typhon après l'autre

Le typhon Hagibis au Japon a coûté aux assureurs huit milliards de dollars l'année dernière. Il s'agit du sinistre le plus coûteux de l'année 2019. Hagibis a frappé le Japon juste un mois après que le typhon Faxai ait causé des dommages de sept milliards de dollars dans la même région. Cet enchaînement de catastrophes a donné lieu à une situation extrême. Il s'agissait typiquement d'un cas pour les réassureurs : un dommage provoqué par un cumul de plusieurs événements. De surcroît, un événement qui touche une grande quantité de polices en même temps. Afin de ne pas assumer eux-mêmes ce risque de cumul, les assureurs directs s'assurent auprès de réassureurs. Concernant la clé de répartition entre assureurs directs et réassureurs, il existe différents modèles selon le contrat considéré.

Un incendie majeur a tout déclenché

Des catastrophes majeures sont à l'origine du concept de la réassurance. La destruction de villes entières par le feu au 19^e siècle a créé le besoin d'une plus grande garantie. L'incendie de Hambourg en 1842 a été l'un des événements fondateurs de la Kölnische Rück quatre années plus tard seulement. La Société suisse de réassurance, l'actuelle Swiss Re, a été créée en 1863 après un énorme incendie à Glarus en 1861. Cependant, il y avait une autre raison à cette création : la Société suisse de réassurance était censée empêcher la fuite de l'argent des primes vers des (ré-)assureurs étrangers. En effet, il était déjà courant au 19^e siècle de céder ou de transférer des risques importants. Outre les réassureurs étrangers, certains assureurs directs se partageaient parfois également un risque en particulier. Les assureurs incendie, justement, étaient plutôt réticents et n'aimaient pas céder des couvertures d'assurance – et donc des informations précieuses – à leurs concurrents.

La répartition mondiale, une garantie au niveau local

Le principe de la réassurance repose sur la distribution des risques au niveau mondial. Un cumul de risques comme un ouragan provoque des dommages destructeurs. Deux typhons dévastateurs ont frappé le Japon la même année. Toutefois, comme les États-Unis n'ont, de leur côté, pas subi de pertes importantes dues aux ouragans l'année dernière, l'ampleur mondiale des pertes en 2019 s'est inscrite en deçà de la moyenne. En 2017, les trois ouragans Harvey, Irma et Maria avaient causé pour quelque 92 milliards de dollars de dommages assurés.

Des modèles pour affronter la réalité

Dans un premier temps, la crise mondiale provoquée par la pandémie du Covid-19 a principalement frappé les réassureurs au niveau des actifs de leur bilan en raison de la chute des cours des actions, comme l'a expliqué John R. Dacey, CFO du groupe SwissRe, le 19 mars 2020 lors d'une téléconférence. Dans l'ensemble, les effets sur les assureurs et les réassureurs n'ont pas pu être quantifiés à ce moment-là. Pour arriver à estimer des risques de cette ampleur, les réassureurs recourent à différents modèles. Dans le cas d'une pandémie, telle qu'il s'en produit une tous les 200 ans, la Swiss Re s'attend à devoir reverser des prestations en assurance-vie se chiffrant à près de 3,1 milliards de dollars. Pour ce calcul, Swiss Re a évalué quelque 50 000 scénarios de pandémie, qu'elle a complétés avec des paramètres comme la mortalité, la densité de la population ou la répartition par âge.

Des catastrophes majeures sont à l'origine du concept de la réassurance.

Le changement climatique

Pour les catastrophes naturelles telles que les ouragans ou les inondations, les réassureurs utilisent également des modèles et des scénarios que ce soit pour calculer le chemin qu'un ouragan pourrait prendre, les zones qui risquent d'être inondées ou les répercussions potentielles sur leur portefeuille. Ces informations favorisent la définition de mesures de prévention ou la planification de projets de construction. Les données concernant les changements climatiques sont de plus en plus souvent prises en compte. L'importance des événements climatiques ne cesse de croître. Comme l'écrit Christian Mumenthaler, CEO de SwissRe, dans son rapport annuel, l'année 2019 a de nouveau été marquée par un grand nombre de petits et moyens sinistres – les risques naturels dits secondaires – qui ont permis de constater les effets du changement climatique : « Au global, les risques liés au climat tels que les vagues de chaleur, les sécheresses, les incendies de forêt et les inondations en 2019 ont été responsables de plus de 50 pour cent des dommages naturels assurés dans le monde. »



« Zurich, pôle aimanté de la réassurance »

Conditions d'exercice optimales :
Eva May.

Zurich s'est établie comme le site de la réassurance, y compris sur la scène internationale. Eva May, responsable du projet Cluster Finance pour le service Promotion du canton de Zurich à l'Office de l'économie et du travail explique les raisons pour lesquelles cette ville est tellement attirante pour les réassureurs actifs au niveau mondial.

Pour quelles raisons Zurich attire-t-elle autant les réassureurs ?

Les réassureurs représentent près d'un cinquième des emplois du secteur de l'assurance dans la région de Zurich, soit 4000 postes de travail. Un cluster de réassurance s'est effectivement établi dans cette région et affiche une forte croissance depuis le début des années 2000. Si les réassureurs ont aussi été touchés par la crise financière, ils enregistrent néanmoins aujourd'hui une progression significative de leur création de valeur par rapport à celles des assureurs de dommages et des assureurs-vie. Un certain nombre de nouveaux établissements ont contribué à cette croissance. Par exemple, la Chubb Corporation, un groupe d'assurances américain actif à l'international qui a été repris en 2015 par son concurrent suisse ACE Limited. Force est de constater que ce cluster de réassurances agit comme un aimant. D'autant plus qu'avec les États-Unis, l'Allemagne, Londres et les Bermudes, la région de Zurich est l'une des cinq principales places de réassurance dans le monde.

Comment se manifeste cette force d'attraction ?

L'important, ce sont les talents : nous avons d'excellents instituts de formation comme l'ETH, desquels sortent des ingénieurs, des scientifiques et des mathématiciens hautement qualifiés. Les réassureurs ont justement besoin de ce genre de profils, ainsi que de beaucoup d'autres. Toutefois, le cluster compte aussi des prestataires en amont et en aval qui offrent des services synergiques et de grande qualité. Il s'agit par exemple des avocats et des fiduciaires

spécialisés ainsi que de nombreuses autres professions. C'est précisément cette conjonction de différents acteurs sur la place zurichoise qui a contribué au développement et à la réussite du cluster de réassurance. Cet environnement propice ne manque pas d'attirer régulièrement de nouveaux réassureurs. Avec son écosystème innovant, stable et prospère, Zurich offre, au cœur même de l'Europe, des conditions idéales au secteur de la réassurance.

Les talents constituent donc l'argument principal ?

Oui. La réassurance est une activité spécialisée qui s'exerce au niveau international. Les talents y jouent donc un rôle capital. Pour la septième année consécutive, la Suisse occupe cette année encore la première place du Global Talent Competitiveness Index. Zurich offre un vivier très important de collaborateurs qualifiés et des conditions d'exercice parfaitement adaptées. Il s'agit notamment d'un marché du travail flexible pour les talents et d'une grande qualité de vie pour maintenir ces derniers. Autre argument, et non des moindres, l'accessibilité du site, car nous parlons d'une activité à l'échelle mondiale. Zurich dispose au global de très bonnes infrastructures et de liaisons directes par avion ou par le train avec Milan, Paris ou Munich.

Ces arguments suffisent-ils pour attirer des entreprises étrangères ?

Oui. Conjugués à une fiscalité modérée, ces arguments sont très convaincants pour les entreprises étrangères. Le service de Promotion économique est un interlocuteur important au niveau national, il encourage la mise en relation des acteurs existant le long de la chaîne de création de valeur. Pour les entreprises étrangères, le service de Promotion économique du canton de Zurich fait office de guichet unique : nous les accompagnons lors de leur établissement, les conseillons sur les questions fiscales et la réglementation et les secondons pour les permis de travail ou lors de la recherche de locaux appropriés.

Avec quels autres sites de réassurance, Zurich est-elle en concurrence ?

Au niveau mondial, il s'agit des sites asiatiques comme Singapour, mais aussi des fintech hubs comme Londres ou San Francisco.

Y-a-t-il des concurrents à l'échelon national ?

Dans le secteur financier, il y a de la concurrence : les banques rivalisent entre elles pour trouver des sites en dehors de la ville de Zurich et y installer leurs centres de recherche. Tel n'est pas le cas des réassureurs. Il est fascinant de constater à quel point ces derniers se concentrent sur les bords du lac.

À votre avis, qu'est-ce qui peut encore être amélioré ?

Il est important de préserver la dynamique novatrice de l'écosystème existant et de veiller à l'améliorer en continu. La force d'innovation des hautes écoles en fait tout autant partie qu'un environnement fintech et assurtech énergique encourageant les innovations. La préservation de la stabilité politique est prioritaire. Nous prenons garde tout particulièrement de supprimer les entraves bureaucratiques et les réglementations disproportionnées. Les réassureurs devraient pouvoir embaucher la main d'œuvre étrangère dont ils ont besoin pour étendre durablement leur activité.

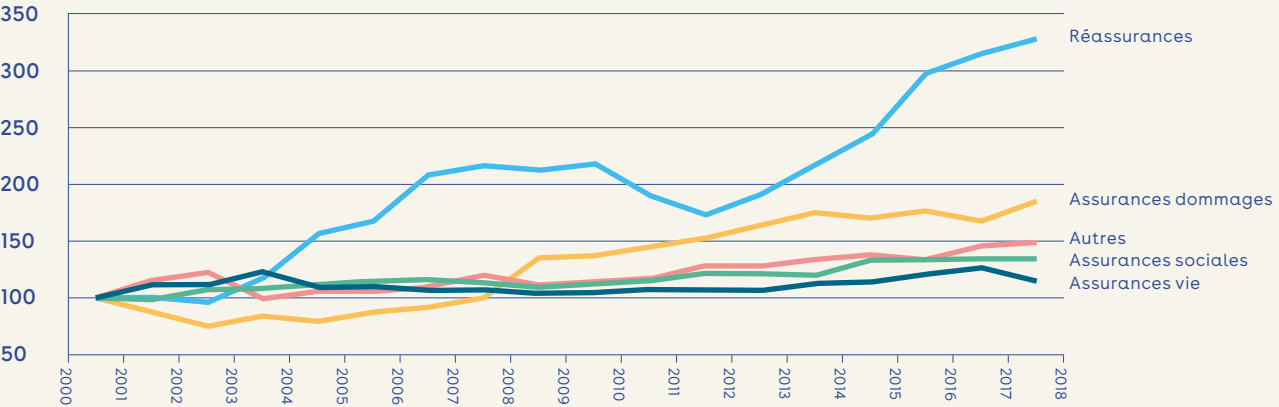
Les quotas appliqués aux Etats tiers sont-ils un problème ?

Ces deux dernières années, les quotas ne nous ont posé aucun problème pour obtenir des permis de travail pour les réassureurs. Nous devons toutefois veiller à ce que la charge administrative demeure la plus légère possible pour les entreprises et à ce que les start-up puissent accueillir les talents dont elles ont besoin.

L'important, ce sont les talents.

Est-ce la raison pour laquelle vous avez souhaité étudier l'importance des réassureurs pour la place économique de Zurich ?

Le secteur de l'assurance est très important et exerce un effet stabilisateur sur la place financière zurichoise. C'est pourquoi nous souhaitons que la future étude sur la place financière qui sera présentée l'année prochaine accorde une attention particulière aux réassureurs.



Création de valeur réelle des différents types d'assurances 2000-2017, Index 2000 = 100, Sources : OFS, BAK Economics

73 sociétés membres sous un même toit

Assurances-vie

Allianz Suisse Vie SA
www.allianz.ch

Assurance des Médecins Suisses – société coopérative
www.va-genossenschaft.ch

AXA Vie SA
www.axa.ch

Bâloise Vie SA
www.baloise.ch

CCAP Caisse Cantonale d'Assurance Populaire
www.ccap.ch

Elips Life
www.elipslife.com

Generali Assurances de personnes SA
www.generali.ch

Groupe Mutuel Vie SA
www.groupemutuel.ch

Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA
www.helvetia.ch

Império Assurances Succursale de Lausanne
www.imperio.ch

Mobilière Suisse Société d'assurances sur la Vie SA
www.mobiliar.ch

PAX Société suisse d'assurance sur la vie SA
www.pax.ch

Rentes Genevoises
www.rentesgenevoises.ch

Retraites Populaires
www.retraitespopulaires.ch

Skandia Vie SA
www.skandia.ch

Swiss Life
www.swisslife.ch

Vaudoise Vie
www.vaudoise.ch

YOUPLUS Insurance
www.youplus.li

Zürich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA
www.zurich.ch

Assurances-maladie

Assurances Agrisano SA
www.agrisano.ch

Assura SA
www.assura.ch

CSS Assurance SA
www.css.ch

Groupe Mutuel Assurances SA
www.groupemutuel.ch

Helsana Assurances SA
www.helsana.ch

Helsana Assurances complémentaires SA
www.helsana.ch

KPT Assurances SA
www.kpt.ch

Sanitas Privatversicherungen AG
www.sanitas.com

SWICA Krankenversicherung AG
www.swica.ch

Assurances dommages

AIG Europe S.A.
www.aig.com

Allianz Suisse Société d'Assurances SA
www.allianz.ch

Appenzeller Versicherungen
www.appvers.ch

Assurance des métiers
www.branchenversicherung.ch

AXA Assurances SA
www.axa.ch

Bâloise Assurance SA
www.baloise.ch

CAP, Compagnie d'Assurance de Protection juridique SA
www.cap.ch

Cardif Assurance Succursale de Zurich
www.cardif.ch

Chubb Assurances (Suisse) SA
www.chubb.com

Chubb European Group Limited
www.chubb.com

Chubb Limited
www.chubb.com

Coop Protection juridique
www.cooprecht.ch

Emmental Versicherung
www.emmental-versicherung.ch

Ergo Versicherung AG
www.ergo-industrial.ch

Firstcaution SA
www.firstcaution.ch

Fortuna Compagnie d'Assurance de Protection Juridique SA
www.generali.ch

Generali Assurances Générales SA
www.generali.ch

GVB Assurances privées SA
www.gvb.ch

HDI Global SE
www.hdi.global

Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA
www.helvetia.ch

HOTELA Assurances SA
www.hotela.ch

Liberty Specialty Markets
www.libertyspecialtymarkets.com

Mobilière Suisse Société d'assurance SA
www.mobiliar.ch

Orion Assurance de protection juridique SA
www.orion.ch

Protekta Assurance de protection juridique SA
www.protekta.ch

Société suisse d'assurance contre la grêle, société coopérative
www.hagel.ch

TSM Compagnie d'Assurances
www.tsm.ch

UNIQA Assurances SA
www.uniqua.ch

Vaudoise Générale, Compagnie d'Assurances SA
www.vaudoise.ch

Zürich Compagnie d'Assurances SA
www.zurich.com

Réassurances

Aspen Re
www.aspen-re.com

AXIS Re Europe
www.axiscapital.com

Catlin Re Switzerland Ltd
www.xlcatlin.com

Coface RE SA
www.coface.com

DR Swiss Deutsche Rückversicherung Schweiz AG
www.drswiss.ch

Echo Réassurances SA
www.echore.com

Great Lakes Insurance SE, München, succursale de Baar
www.greatlakes.co.uk

MS Amlin SA
www.msamlin.com

New Reinsurance Company Ltd
www.newre.com

RenaissanceRe Europe SA
www.renre.com

SCOR Switzerland Ltd.
www.scor.com

SIGNAL IDUNA Reinsurance Ltd
www.sire.ch

Swiss Re
www.swissre.com

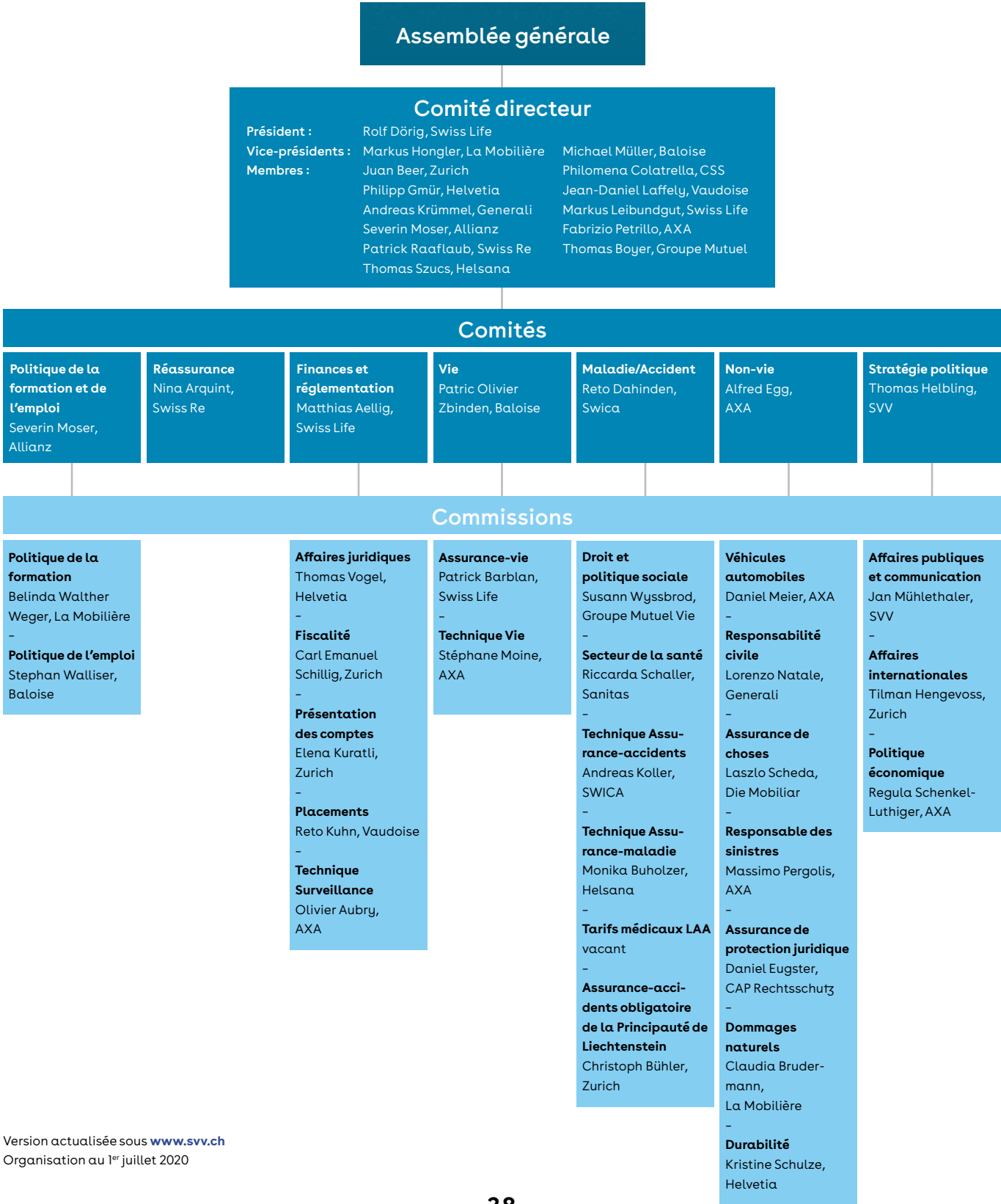
TransRe Europe SA Zurich Branch
www.transre.com

Validus Reinsurance (Switzerland) Ltd.
www.validusholdings.com

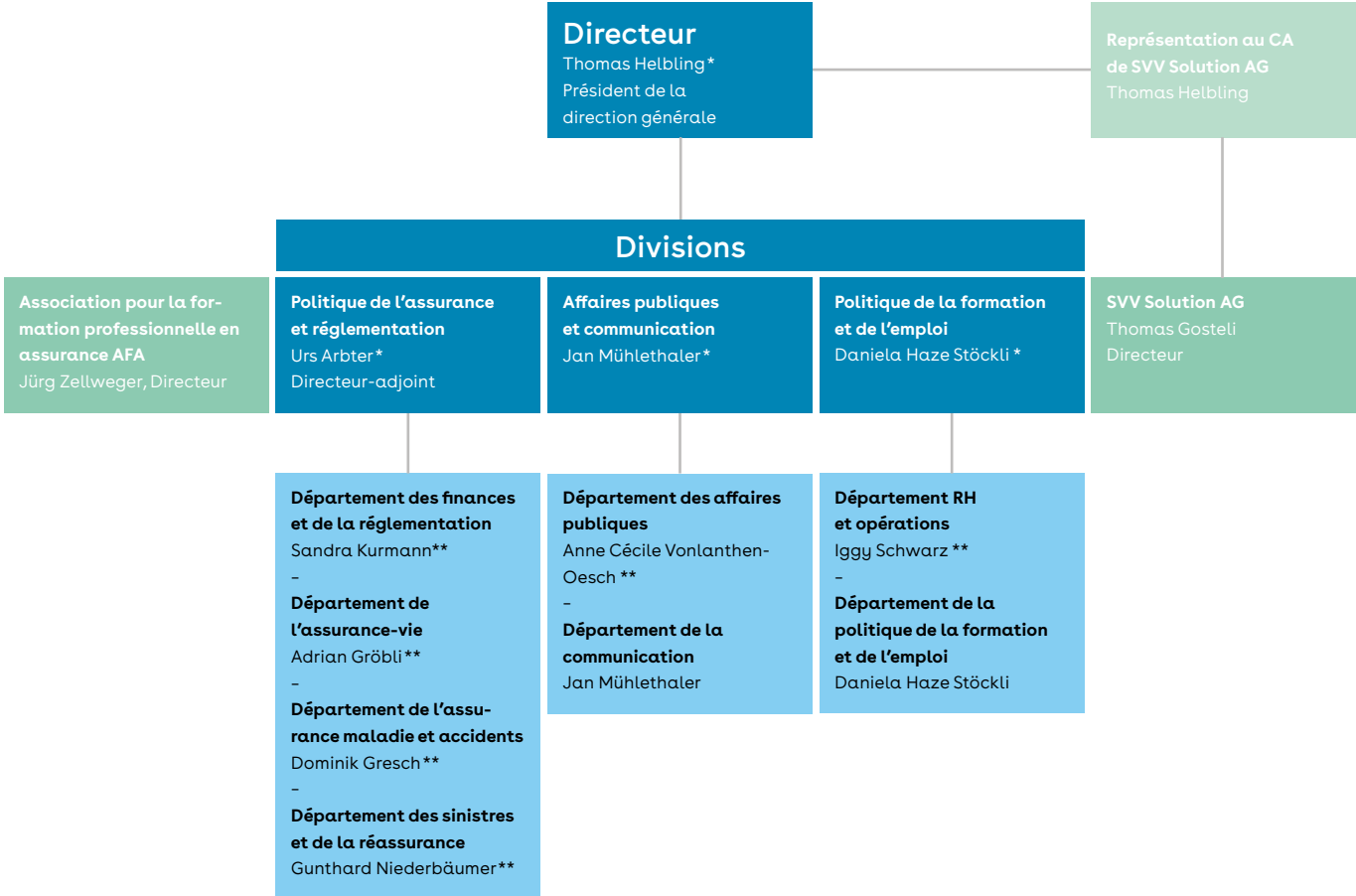
Sans les assurances, rien ne va

L'importance économique de l'assurance privée est immense. Les assureurs versent des prestations en cas de dommages matériels, de maladie et d'accident, à la retraite ou encore au décès de la personne assurée. Ils le font en qualité d'assureurs directs ou de réassureurs et distribuent jour après jour près de 139 millions de francs à leurs assurés à titre d'indemnisations de sinistres ou de rentes. Ils mettent ainsi le particulier à l'abri de la misère ou préservent les entreprises de la ruine et contribuent dans le même temps à l'accroissement de la création de valeur pour l'économie et la société. La création de valeur brute générée par le secteur de l'assurance privée s'élève à près de 20,4 milliards de francs. Les compagnies d'assurances comptent au nombre des investisseurs les plus grands et les plus importants à l'échelle nationale comme internationale. Elles construisent des logements, octroient des prêts hypothécaires et soutiennent nombre de start-up. Avec plus de 47 700 collaboratrices et collaborateurs en Suisse, elles sont aussi d'importants contribuables et assument une responsabilité sociale puisqu'elles mettent leur efficacité et leur professionnalisme en premier lieu au service de la Suisse. Par ailleurs, le secteur de l'assurance est un employeur attractif et propose à ses employés des offres de formations initiales et continues novatrices et adaptées aux besoins.

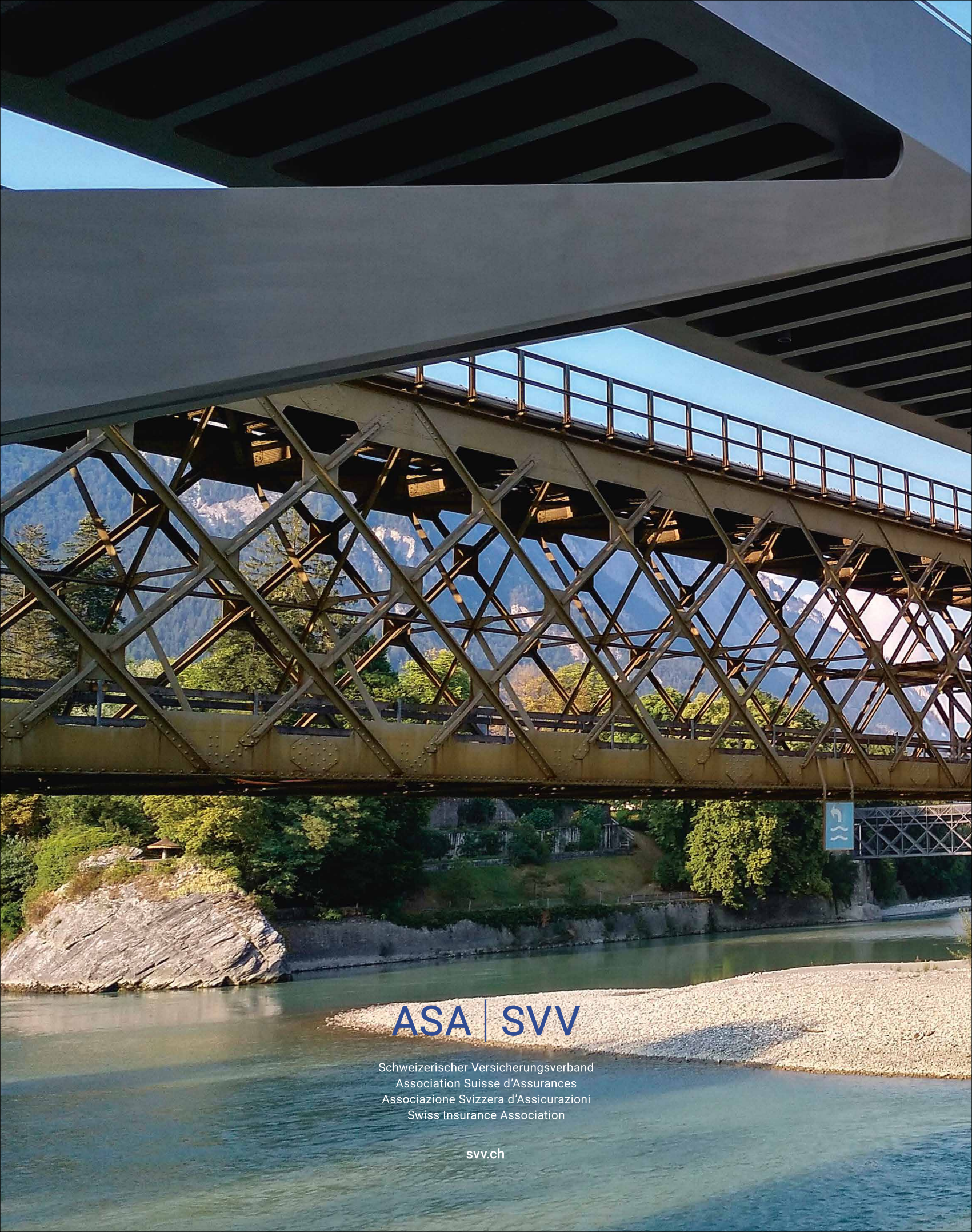
Organes de l'association



Centre opérationnel



* Membre de la direction
** Membre de la direction élargie
Les noms, fonctions, portraits et adresses e-mail des collaboratrices et des collaborateurs de l'ASA se trouvent sous www.svv.ch
Organisation au 1^{er} juillet 2020



ASA | SVV

Schweizerischer Versicherungsverband
Association Suisse d'Assurances
Associazione Svizzera d'Assicurazioni
Swiss Insurance Association

svv.ch